

Rapport du Président

Séance publique
du lundi 20 octobre 2025
N° CD-2025-4-8-6
N° applicatif 13214

8^{ème} Commission

Commission Efficacité et sobriété financière

Direction

Direction des finances

Service consulté

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026 DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

Résumé : Le contexte national met aujourd'hui en évidence une crise budgétaire et sociétale majeure, particulièrement sensible sur la question de l'enfance en danger avec +18% de mineurs ou jeunes majeurs confiés aux départements entre 2011 et 2022 en France. Dans ce cadre contraint, les départements ne disposent plus de la pleine maîtrise de leurs moyens financiers suite aux réformes fiscales successives et aux impératifs normatifs de plus en plus coûteux (transition écologique, politiques sociales et masse salariale), ce qui limite leur capacité d'action et risque de fragiliser encore davantage la cohésion sociale.

Pourtant, l'échelon départemental demeure le seul véritable rempart à la crise, en ce qu'il est le garant de la solidarité de proximité et de la protection des plus fragiles. Son rôle pivot dans la mise en œuvre des politiques sociales et de la protection de l'enfance en fait plus que jamais un acteur incontournable de l'équité territoriale et un rempart pour ses partenaires du bloc local.

Depuis sa création au 1er janvier 2021, la Collectivité européenne d'Alsace a su démontrer sa capacité à répondre aux nombreux défis posés par les crises sanitaire, énergétique, climatique, à un niveau d'inflation historique et désormais à une crise des finances publiques avec plus de 10 Mds investis pour répondre aux besoins des Alsaciennes et des Alsaciens de se chauffer, se loger, s'alimenter, se vêtir, se soigner, s'éduquer, se cultiver, se divertir, se déplacer... tout en veillant à inscrire son action en proximité avec les citoyens et les territoires.

Alors même que nous ne savons pas si nous aurons une loi de finances pour 2026 d'ici la fin de l'année, la Collectivité européenne d'Alsace a poursuivi ses

efforts de maîtrise budgétaire tout au long de l'exercice 2025.

Rappelons que dès l'été 2024, la Collectivité a élaboré une stratégie de maîtrise budgétaire autour de deux impératifs :

- interroger son fonctionnement propre et les compétences non obligatoires pour être en capacité de maintenir ses capacités à agir et mettre en œuvre ses priorités politiques ;
- préserver les dépenses en direction de la protection de nos publics prioritaires, à savoir nos aînés, l'enfance en danger, la jeunesse et la famille, les personnes en situation de vulnérabilité et répondre à nos enjeux de société que sont le financement des transitions énergétiques et environnementales, le soutien aux EHPAD pour les sauver de la faillite, l'accompagnement vers l'emploi...

Alors que les besoins sociaux sont croissants, que l'économie nationale et locale connaît un ralentissement et que nos collectivités doivent répondre à des défis sociétaux pour l'avenir (mur du vieillissement, transitions énergétiques, éducation, santé), la Collectivité européenne d'Alsace reste le premier aménageur de notre territoire.

En effet, la collectivité porte le plus gros chantier routier d'Alsace, 5A3F (70,9M€), pour renforcer les mobilités, les liens et les coopérations transfrontalières. Elle investit massivement en faveur de la jeunesse pour former nos adolescents à des filières d'excellence : autour des sciences avec la création du Collège d'excellence Lyautey à Strasbourg, du sport-santé avec le collège Mentelin, ou encore pour renforcer le statut européen de Strasbourg avec les projets éducatifs du Collège de l'Ecole européenne et du Collège des 2 Rives. Elle accompagne les projets locaux autour de l'offre de santé de proximité, des projets de résidence seniors, des projets d'équipements sportifs, des projets d'itinéraires cyclables, des projets culturels, à travers la politique de contractualisation avec les territoires (150 M€ en 2023-2025).

La collectivité poursuit son engagement à la pointe du développement de la transition énergétique avec l'adoption de son 2ème plan photovoltaïque 2025-2030. Elle accompagne également, d'ici 2027, le développement de projets de réseaux de chaleurs urbains dans les villes et bourgs centres, portés par la SEM Energies Alsaciennes, créée au début de l'année 2025.

La Collectivité européenne d'Alsace entend porter l'exigence de réponse à la crise démocratique de nos institutions. Il s'agit d'être à l'écoute des besoins des Alsaciennes et des Alsaciens pour construire des réponses adaptées et de proximité.

Ainsi l'année 2025 a été consacrée au renforcement de la démocratie participative (renouvellement du Conseil de développement) et de la célébration du bilinguisme couronnée par l'accueil en novembre du Colloque des territoires à langues régionales, puis par la création de l'Office public de la langue Régionale d'Alsace sous forme de GIP au début de l'année 2026.

Par ailleurs, le Tour d'Alsace 2025 a permis de saluer l'effort de nos 455 000 bénévoles et 55 000 salariés associatifs qui incarnent l'Alsace de demain par leurs actions de terrain concrètes. Face aux enjeux du vieillissement, de la précarité grandissante, des transitions écologiques et numériques, les collectivités ont besoin d'engagement citoyen et civique. Aussi la Collectivité européenne d'Alsace souhaite plus que jamais valoriser, encourager et soutenir cet engagement qui fait la force et la particularité de notre région à travers l'adoption, dès l'automne 2025, d'un plan d'actions en trois priorités autour de la reconnaissance, de l'engagement et de la responsabilité pour l'Alsace.

En ayant su préserver ses capacités financières grâce à une gestion budgétaire prudente et maîtrisée, rappelons que l'encours de dette a diminué depuis sa création (-268 M€), la Collectivité européenne d'Alsace peut choisir d'intensifier son effort budgétaire vers ses priorités politiques :

- mettre les enfants en danger au cœur de nos priorités, à travers des projets ambitieux de réhabilitation ou construction de foyers qui sont à l'œuvre pour répondre à l'urgence de placement des enfants pour une programmation totale de 54,3 M€. Le Foyer de l'Enfance à Strasbourg fait ainsi l'objet d'un projet de réhabilitation (30,7 M€) avec un démarrage des travaux en 2024, afin d'accueillir les enfants placés dans les meilleures conditions de réussite dans la vie. En octobre 2025, la première Maison d'Accueil Familial d'Alsace a été inaugurée à Rothau. A destination des assistants familiaux, il s'agit d'un lieu d'écoute et d'entraide, où ces derniers peuvent échanger entre eux ou avec des professionnels comme des éducatrices ou des psychologues, mais également d'un lieu d'accueil pour les parents bénéficiant d'un droit de visite encadré. Par ailleurs, la collectivité s'engage pour les jeunes majeurs dans le prolongement de la nouvelle politique « jeunes majeurs » adoptée en 2025, à travers une logique de parcours coordonné vers l'autonomie en mobilisant, en plus des éducateurs, les acteurs de l'habitat social et de l'insertion.

- accompagner la dépendance et le grand âge en investissant pour sauver les EHPAD de la faillite à travers la mise en place de la tarification différenciée dès 2023 et l'augmentation de +14% du taux directeur depuis 2021, la création d'un fonds d'urgence à destination des EHPAD ayant des problèmes de trésorerie importants (3,5 M€ en 2024-2025) et le versement de 6 mois de la dotation du prix de journée par avance (38 M€ en 2024). Par ailleurs, la Collectivité a fait le choix d'une stratégie habitat qui porte un axe fort d'adaptation du logement des personnes en perte d'autonomie, afin de leur permettre de rester à domicile le plus longtemps possible (5 560 logements publics et privés adaptés en 2029).

- accompagner les familles et donner confiance à la jeunesse, à travers le financement de plus de 1 000 actions éducatives chaque année, le soutien aux sorties scolaires, la prévention des violences scolaires et du harcèlement, la lutte contre les discriminations, l'appropriation des valeurs républicaines et l'apprentissage de la citoyenneté. Par ailleurs, la collectivité s'inscrit dans l'innovation avec la création de nouveaux outils pédagogiques à destination de notre jeunesse dédiés à l'estime de soi, la lutte contre le harcèlement scolaire, la citoyenneté, les pratiques démocratiques, ...

- faire de l'Alsace un acteur de la transition énergétique en portant un objectif ambitieux de décarbonation du territoire. En effet, la collectivité adopte son 2ème plan photovoltaïque 2025-2030. En 2025, le nombre total d'installations se porte à 50 pour plus de 26 000 m² de panneaux photovoltaïques pour une économie de fonctionnement annuelle estimée à 700 K€. La Collectivité européenne d'Alsace est ainsi la collectivité française ayant le plus investi dans ce domaine. Par ailleurs, une SEM dédiée aux énergies renouvelables a été créée en 2025 pour accompagner le développement de ces énergies en mix énergétique sur le réseau alsacien en lien avec les acteurs publics et économiques du territoire et en complémentarité avec ses différents partenaires.

- bâtir des collèges modernes et adaptés au changement climatique et aux besoins de création de nouvelles places sur les territoires en forte croissance, à travers le portage d'un plan d'investissement ambitieux de 630 M€ pour nos collèges publics. Un chantier de reconstruction pour ériger le premier collège passif et 100% autonome d'Alsace a été livré en 2025 à Eckbolsheim pour un

montant total de 23,3 M€.

- développer les infrastructures routières et la mobilité durable avec la réhabilitation et la construction d'itinéraires cyclables (1 783 km d'ici 2030), ou encore le déclassement de tronçons de routes départementales. La déviation de Châtenois dont l'ouverture a été inaugurée fin 2024 ou encore les travaux d'aménagement de 5A3F (70,9 M€) sont emblématiques de l'engagement de la collectivité pour un trafic plus fluide, plus sûr et des territoires plus attractifs. Le projet d'écotaxe a également été adopté à l'unanimité fin 2024, afin de taxer le trafic en transit en constante augmentation depuis plusieurs années sur nos routes et ainsi lutter contre les nuisances induites (bruit, pollution, détérioration des routes, insécurité routière...). La recette générée par l'écotaxe sera intégralement consacrée aux infrastructures locales, en soutien à l'économie locale et à l'attractivité de l'Alsace.

- favoriser l'habitat durable et accessible avec une politique de l'habitat ambitieuse, s'articulant autour des enjeux de rénovation énergétique (12 000 logements en 6 ans), de développement d'une offre de logement en territoires (7 200 logements locatifs sociaux en 6 ans), qui fait l'objet d'un portage volontariste tout en se donnant les moyens d'imaginer la maison alsacienne du 21ème siècle.

- investir pour l'innovation et l'accès aux soins pour lutter contre les déserts médicaux et répondre aux défis du vieillissement en bonne santé. Il s'agit en effet d'un enjeu majeur d'équité et de solidarité territoriale à l'heure où les déserts médicaux se développent et où augmentent les inégalités de santé entre les Alsaciens.

- accompagner les acteurs associatifs, institutionnels et locaux qui font vivre l'Alsace et nos territoires, notre vie associative, notre vie culturelle et sportive et notre vie économique. La Collectivité européenne d'Alsace est soucieuse d'agir en proximité avec les territoires, les Alsaciens et les agents de la collectivité. Ainsi le plan d'investissement prévoit la rénovation, le regroupement ou l'acquisition de nouveaux sites pour l'accueil social des publics de la collectivité. Au-delà de ces sites d'accueil fixes, la collectivité va également au-devant des usagers, par exemple à travers les entretiens prénataux précoces réalisés par les sages-femmes avec les femmes enceintes. La collectivité fait aussi le choix de renforcer la cohésion sociale et l'engagement citoyen à travers l'élargissement à toute l'Alsace, en y allouant des moyens supplémentaires, du financement de la politique de la ville et des centres socioculturels. Pour développer des actions au plus près des territoires, en lien avec le bloc local, la collectivité poursuit la contractualisation engagée en 2023 (150 M€ pour 2023-2025).

- soutenir le financement de la sécurité civile, incarnée fortement par nos sapeurs-pompiers, soumise à de nombreux défis est également un axe fort de travail de la Collectivité européenne d'Alsace, à travers notre contribution de fonctionnement pour protéger nos populations et nos forêts.

La Collectivité européenne d'Alsace dispose de fondamentaux financiers solides malgré la perspective d'une participation accrue à l'effort de redressement des finances publiques. Un endettement maîtrisé répond à la nécessité d'investir dans le champ de l'éducation, des mobilités durables et des transitions énergétiques pour un territoire résilient, avec un besoin d'emprunt projeté à 187M€ en 2026 et un autofinancement qui permet de couvrir le remboursement du capital de la dette.

Ainsi, alors même que nos moyens financiers sont amoindris par les décisions

unilatérales de l'Etat (plus de 100 M€ de dépenses supplémentaires par an, fraction de TVA dont la dynamique est gelée, Dispositif de lissage conjoncturel des recettes...), la Collectivité européenne d'Alsace a su prendre les mesures de maîtrise budgétaire qui s'imposent pour faire face aux besoins croissants de solidarité et ainsi protéger les Alsaciens et les territoires.

Privée d'autonomie fiscale, la Collectivité européenne d'Alsace est devenue une variable d'ajustement avec un risque de ponction budgétaire.

La loi de finances initiale pour 2025 a prévu une contribution des collectivités locales à hauteur de 2,2 Mds €, dont 1 Md€ pour les seuls départements. A ce titre, la contribution de la Collectivité européenne d'Alsace est de 31,8 M€ en 2025, dont 13,1 M€ au titre du dispositif de lissage conjoncturel des recettes, dit le DiLiCo, ce qui fait de la Collectivité le 4^{ème} plus gros contributeur parmi les départements.

Le travail préparatoire à l'élaboration du budget 2026 a permis, dans le prolongement de l'effort budgétaire déjà consenti en 2025, de passer en revue nos politiques publiques et de formuler des propositions pour définir nos projections budgétaires pour 2026 et les années suivantes.

Cette année encore, il a été décidé de porter l'effort d'économies budgétaires à l'interne d'abord par la recherche d'une plus grande efficacité de nos dispositifs et actions.

Rappelons qu'en effet le modèle économique des départements est par essence contraint du fait de sa dépendance à des recettes pro-cycliques et de la perte du levier fiscal. Ainsi la fraction de TVA sera probablement gelée pour la 2^{ème} année consécutive, alors même que sa dynamique était quasiment atone depuis 2023 (+0,8% entre 2023 et 2024, +0% entre 2024 et 2025).

Par ailleurs, depuis 2021, la collectivité s'est vu imposer +300 M€ de dépenses par l'Etat non compensées (Ségur pour tous, loi Taquet, revalorisations successives du RSA, dégel du point d'indice...).

Aussi et malgré le contexte contraint des finances publiques, le budget 2026 de la Collectivité européenne d'Alsace restera un budget ambitieux, en augmentation (près de +30 M€ par rapport au BP 2025 en fonctionnement), protecteur des Alsaciens et engagé pour les territoires et pour son tissu associatif et local, sans lesquels nous ne pourrions pas construire l'Alsace de demain.

En effet, la Collectivité européenne d'Alsace a également construit un partenariat renforcé avec les communes et les intercommunalités, et s'engage fortement pour le tissu associatif local fort de ses bénévoles, associations dynamiques et jeunes motivés qui incarnent l'Alsace de demain à travers des actions de terrain concrètes.

1. Contexte économique international, national et local	8
1.1. Une croissance limitée dans un contexte de tensions internationales.....	8
1.1.1. La croissance économique a fait preuve de résilience mais reste faible	8
1.1.2. La poursuite du desserrement monétaire de la Banque centrale européenne (BCE)	9
1.1.3. Un effort accru de participation des collectivités locales au redressement des finances publiques	
1.1.4. La poursuite du plan de maîtrise budgétaire pour sécuriser l'avenir	10
1.2. La situation en Alsace.....	11
1.2.1. L'évolution démographique de nos publics prioritaires	11
1.2.2. Un ralentissement de l'économie alsacienne	12
1.2.3. Un taux de chômage en stabilité.....	13
2. La Collectivité européenne d'Alsace s'engage pour l'avenir	14
2.1. Renforcer la solidarité et protéger les plus fragiles	14
2.1.1. Mettre l'enfance en danger au cœur de nos priorités.....	14
2.1.2. Bien vieillir en Alsace.....	16
2.1.3. Investir pour l'innovation et l'accès aux soins	17
2.2. Répondre aux mutations sociales et environnementales	18
2.2.1. Accompagner les familles et donner confiance à la jeunesse.....	18
2.2.2. Faire de l'Alsace un acteur de la transition énergétique	19
2.3. Investir aujourd'hui pour le territoire de demain	21
2.3.1. Bâtir des collèges modernes et adaptés	22
2.3.2. Protéger l'environnement.....	22
2.3.3. Développer des mobilités durables.....	23
2.3.4. Favoriser l'habitat durable et accessible	25
2.4. Renforcer l'attractivité du territoire dans la proximité.....	26
2.4.1. Rayonner par le sport, la culture et le tourisme	26
2.4.2. Promouvoir le bilinguisme.....	27
2.4.3. Collaborer avec les collectivités pour un développement équilibré.....	27
3. Une stratégie budgétaire responsable pour financer nos priorités politiques	30
3.1. Préserver nos finances	31
3.1.1. Des recettes de fiscalité faiblement dynamiques	31
3.1.2. Les recettes des solidarités et d'exploitation.....	32
3.1.3. Des dépenses de fonctionnement courantes maîtrisées pour faire face à la contrainte budgétaire et préparer l'avenir	33
3.2. Un endettement raisonné qui offre des marges de manœuvre pour financer l'avenir	34
3.2.1. La capacité d'autofinancement préserve la capacité à agir	34

3.2.2.	Un niveau d'endettement maîtrisé	34
3.2.3.	La trajectoire de la programmation pluriannuelle d'investissements (PPI)	36
4.	Les leviers pour l'avenir, l'engagement citoyen et la réforme territoriale.....	38
4.1.	L'engagement civique, cœur de l'action de la Collectivité européenne d'Alsace.....	38
4.2.	Le Projet pour l'Alsace : une simplification institutionnelle, sobriété financière et proximité renforcée	40

1. Contexte économique international, national et local

1.1. Une croissance limitée dans un contexte de tensions internationales

1.1.1. La croissance économique a fait preuve de résilience mais reste faible

- *Une croissance positive mais modérée en 2025, avant un raffermissement en 2026-2027*

La croissance mondiale s'est révélée plus résiliente que prévu au premier semestre de 2025, en particulier dans un grand nombre de marchés émergents, mais aussi aux États-Unis.

D'après les projections de l'OCDE de septembre 2025, la croissance du PIB mondial devrait ralentir et passer de 3,3 % en 2024 à 3,2 % en 2025, puis 2,9 % en 2026, à mesure que le relèvement des droits de douane et la persistance de l'incertitude liée à l'action publique freineront l'investissement et les échanges.

La zone euro, quant à elle, connaîtra un ralentissement moins net, mais continu, de la croissance du PIB, de 1,2 % en 2025 à 1,0 % en 2026, l'aggravation des tensions commerciales et de l'incertitude géopolitique étant dans une certaine mesure compensée par l'assouplissement des conditions de crédit.

Concernant la France, l'OCDE dans ses perspectives économiques de septembre 2025 estime que la croissance du PIB réel devrait s'établir à 0,6% en 2025 puis de s'établir à 0,9% en 2026, contre 1,1% en 2024.

Ces projections sont similaires à celles de la Banque de France qui indique que sur l'ensemble de l'année 2025, la croissance s'établirait à 0,7%. Elle augmenterait ensuite modérément pour atteindre 0,9 % en 2026 et 1,1 % en 2027, tirée par un raffermissement de la consommation des ménages et une reprise de l'investissement privé, tandis que la contribution du commerce extérieur serait quasi nulle sur ces deux années.

Les ajustements de la croissance en 2026 et 2027 sont dus au contexte national plus incertain et à des hypothèses sur l'environnement international plus défavorables, du fait notamment d'un taux de change de l'euro et d'un prix du pétrole plus élevés, ainsi que d'une moindre demande externe.

- *Un net repli de l'inflation en 2025, suivi d'une remontée progressive autour de 2% en 2026-2027*

L'inflation devrait se replier dans la plupart des économies du G20 en raison de la poursuite du ralentissement de la croissance économique et de l'atténuation des tensions sur le marché du travail. Un repli de l'inflation globale, de 3,4 % en 2025 à 2,9 % en 2026, est attendu, tandis que l'inflation sous-jacente dans les économies avancées du G20 restera globalement stable, en léger recul de 2,6% à 2,5%.

Des tensions inflationnistes pourraient toutefois réapparaître. Le rythme de la désinflation a ralenti dans certaines économies, sur fond d'essor des prix des produits alimentaires et de persistance de l'inflation des services.

L'inflation dans la zone euro devrait être de 1,9% en 2026, contre 2,1% en 2025 et 2,4% en 2024.

D'après les projections de l'OCDE, en France, l'inflation devrait être de 1,6% en 2026, contre 1,1% en 2025 et 2,3% en 2024.

1.1.2. La poursuite du desserrement monétaire de la Banque centrale européenne (BCE)

La généralisation des tensions inflationnistes dans l'économie mondiale a conduit les autorités financières de la BCE à relever fortement les taux d'intérêt au cours des dernières années, afin de contribuer à réduire l'inflation, et ainsi à freiner la hausse des prix en Europe.

En août 2024, l'inflation en zone euro est repassée en dessous de 2% pour la 1ère fois depuis août 2021. Cela a permis à la Banque Centrale Européenne (BCE) d'amorcer dès l'été un cycle de desserrement monétaire : en juin 2024, en septembre 2024, en décembre 2024, mars 2025 et juin 2025

Depuis cette dernière baisse, la BCE a maintenu ses taux inchangés, soulignant que l'inflation est désormais autour de l'objectif de 2% à moyen terme.

Ainsi les taux relatifs aux opérations principales de refinancement sont portés à +2,40%, aux enveloppes de refinancement de prêt marginal à 2,15% et aux dépôts à 2%.

La Collectivité européenne d'Alsace pourra s'appuyer sur des dispositifs de financement innovants pour mobiliser de la dette à un coût qui reste maîtrisé en 2025, à savoir le contrat de financement conclu en octobre 2021 avec la Banque européenne d'investissement (BEI), pour financer les opérations de construction et réhabilitation des collèges pour 150 M€, et la mobilisation du programme Euro Medium Term Note (EMTN), pour lever de l'emprunt sur les marchés obligataires, d'un montant plafonné à hauteur de 750 M€ sur 10 ans.

1.1.3. Un effort accru de participation des collectivités locales au redressement des finances publiques

La loi de finances initiale pour 2025 du 14 février 2025 s'inscrit dans un contexte de redressement des finances publiques, avec un objectif de ramener le déficit public à 5,4% du PIB pour 2025.

Elle porte l'effort demandé aux collectivités locales pour contribuer au redressement des comptes de l'Etat à 2,2 Mds € en 2025, dont 1 Md€ pour les seuls départements.

Dans ce cadre, **l'effort de contribution de la Collectivité européenne d'Alsace est de 31,8 M€** en 2025 avec trois dispositions principales qui affectent notre équilibre budgétaire :

- **La création d'un dispositif de lissage conjoncturel des recettes (dit le DiLiCo)** pour ralentir la trajectoire des dépenses des collectivités locales en ponctionnant un maximum de 2% des recettes de fonctionnement des collectivités qui répondent à des critères de richesse fiscale et financière. La somme ponctionnée devrait être restituée pour 90% de la somme versée à hauteur d'un tiers sur 3 ans. Les 10% restants doivent servir à abonder le fonds de péréquation des départements.

En 2025, la ponction totale au titre du DiLiCo est de 1 Md€ pour l'ensemble des collectivités locales, dont 500 M€ pour le bloc local, 280 M€ pour les régions et 220 M€ pour les départements. Cela représente un effort de 13,1 M€ pour la Collectivité européenne d'Alsace en 2025 ;

- **Le gel de la dynamique de la TVA** pour 2025, et l'application les années suivantes du taux d'évolution définitif de l'année N-1, soit un manque à gagner estimé à 15 M€ pour la Collectivité européenne d'Alsace en 2025 ;
- **La hausse de la cotisation de la CNRACL (dans la Loi de financement de la sécurité sociale)** évaluée à +3,7 M€ en 2025, ainsi qu'en 2026 et en 2027.

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2026 devrait intensifier l'effort de participation des collectivités locales au redressement des finances publiques.

En effet, en juillet 2025, le gouvernement démissionnaire de François Bayrou avait ainsi esquissé les premiers contours du PLF pour 2026 autour de :

- Une possible participation des collectivités locales à hauteur de 5,3 Mds€, contre 2,2 Mds€ en 2025 ;
- Un doublement de la ponction au titre du DiLiCO, soit un effort de 2 Mds€ en 2026 contre 1 Md€ en 2025 ;
- Un écrêtement de la TVA pour 2026 ;
- Une réduction ou un ajustement de certaines dotations d'investissement aux collectivités ;
- Un ajustement du calendrier du versement du FCTVA pour les établissements publics locaux intercommunaux, à savoir que les dépenses ne seraient plus compensées en année N, mais au titre de l'année précédente.

1.1.4. La poursuite du plan de maîtrise budgétaire pour sécuriser l'avenir

Dès l'été 2024, la Collectivité européenne d'Alsace s'est engagée dans un plan de maîtrise budgétaire pour préserver ses marges de manœuvre et d'actions autour de ses priorités politiques.

Les principes qui ont guidé la collectivité ont été les suivants :

- La réalisation d'économies internes à la Collectivité européenne d'Alsace, notamment au regard de la masse salariale, à travers la ré-interrogation de nos modes d'action avec la revue des processus, l'intégration d'outils issus de l'intelligence artificielle ou encore la mutualisation des effectifs ;
- Le lissage de nos opérations d'investissement ;
- La préservation des dépenses vertueuses qui génèrent des économies et soutiennent les investissements d'avenir pour l'Alsace : construction et réhabilitation des collèges, création d'une SEM Energie, plan photovoltaïque... ;
- La capacité à accompagner les grands enjeux de société en sacrifiant la protection de l'enfance, de la jeunesse et de la famille, la protection de nos aînés et de l'environnement ;
- L'intensification des efforts en direction du retour à l'emploi et de l'insertion des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) à travers des accompagnements ciblés.

Ce plan de maîtrise budgétaire consiste en des réorientations budgétaires pour protéger davantage les citoyens, les territoires et nos agents.

Il a été reconduit en 2025, pour la préparation du budget primitif 2026, et les années suivantes, avec la recherche de pistes d'économies supplémentaires et/ou d'optimisation de nos dépenses.

1.2. La situation en Alsace

1.2.1. L'évolution démographique de nos publics prioritaires

- *Le vieillissement de la population*

La Collectivité européenne d'Alsace sera confrontée d'ici 2030 à un vieillissement massif de sa population, le plus élevé du Grand Est, soit une augmentation de +29% des 75 ans et plus.

A l'exception de l'Eurométropole de Strasbourg (EMS), de l'agglomération de Mulhouse et des cantons de Brunstatt et de Saint-Louis, l'Alsace fera partie d'ici 2030 des territoires où l'indice de vieillissement sera le plus haut.

Le vieillissement aura un effet mécanique sur l'ensemble des moyens financiers et humains de la Collectivité européenne d'Alsace au titre de la prévention de la perte d'autonomie, de sa compensation et du soutien aux aidants.

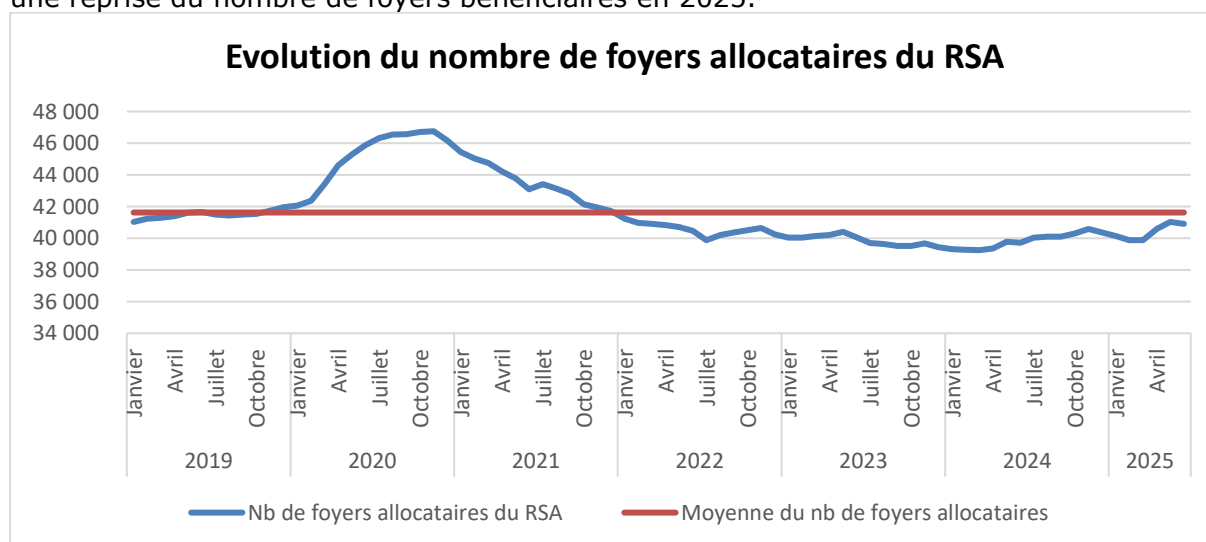
Les besoins en santé vont également augmenter. Ce vieillissement risque de s'accompagner d'une augmentation exponentielle des pathologies chroniques, impactant fortement l'espérance de vie en bonne santé et l'autonomie des personnes.

Ainsi une stratégie de prévention structurée dans la durée et un accès fluide aux soins de proximité doivent être portés par la Collectivité européenne d'Alsace.

- *Un nombre de bénéficiaires du RSA en légère augmentation*

De 2021 à début 2024, le nombre de foyers allocataires a eu tendance à décroître, sous l'effet de la conjoncture nationale favorable et de l'investissement conséquent de la collectivité pour orienter rapidement vers l'emploi et l'insertion les nouveaux entrants dans le RSA.

Depuis 2024, on observe cependant une stagnation du nombre de foyers allocataires, voire une reprise du nombre de foyers bénéficiaires en 2025.



En effet, au mois de juin 2025, le territoire alsacien comptait 40 908 foyers allocataires, ce qui représente une hausse de 1,9% depuis le début de l'année et de 3,0% sur une année glissante.

Pour autant, ce nombre est toujours en baisse de 10% par rapport à janvier 2021, date de création de la Collectivité européenne d'Alsace.

Près de 5 000 foyers allocataires sont ainsi sortis du dispositif en 4 ans.

Cela s'explique par notre politique d'orientation et d'accompagnement des bénéficiaires du RSA vers l'emploi et l'activité pour tous qui a permis de dynamiser et fluidifier les parcours des bénéficiaires du RSA, de les former et de les faire monter en compétences, tout en associant cet accompagnement à une politique vertueuse du juste droit.

La Collectivité européenne d'Alsace entend d'ailleurs intensifier ses efforts en direction du retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA, alors que le contexte économique local présente des signes de ralentissement.

1.2.2. Un ralentissement de l'économie alsacienne

En France, au mois de septembre 2024, la Banque de France estime que le nombre de défaillances d'entreprises est de 64 191, soit une hausse de +24% par rapport à septembre 2023. En effet, les années 2023 et 2024 sont marquées par une hausse des cessations d'activités, des redressements et des liquidations.

En Alsace, la Chambre de commerce et d'industrie d'Alsace (CCI) dénombre 2 511 radiations sur les 10 premiers mois de l'année 2024, contre 3 063 en 2023 et 3 536 en 2022, à la même période de l'année, soit des radiations en légère diminution.

Par ailleurs, le nombre de créations d'entreprise est en baisse en Alsace en 2024. 5 393 entreprises ont été immatriculées en 2024 dans la région, contre 8 076 à la même période l'an passé et 10 324 sur les dix premiers mois de 2022.

L'effectif salarié quant à lui poursuit sa décrue avec la perte de 1 030 postes au troisième trimestre 2024 sur douze mois glissants, soit -0,2% (contre -0,3% dans le Grand Est et +0,3% en France).

Les exportations se contractent également en diminution de -5,8% dans le Bas-Rhin et de -9,4% dans le Haut-Rhin, bien que dans une proportion moindre que dans le Grand Est (-9,7%) mais bien supérieure à la France (-2,3%).

Quant à l'évolution du chiffre d'affaires des entreprises industrielles alsaciennes, il connaît une tendance baissière également : -5,7% dans le Bas-Rhin et -2,7% dans le Haut-Rhin à fin septembre 2024.

Concernant l'évolution du marché immobilier, à fin septembre 2024, le nombre de transactions réalisées au cours des douze derniers mois en France est estimé à 780 000, soit une baisse de -17% sur un an (935 000 transactions à fin septembre 2023). Il s'agit d'un volume de transactions qui est similaire à celui observé à fin 2015.

Par ailleurs, les prix de vente fléchissent de -3,9% sur les prix des appartements anciens et des maisons anciennes.

Dans le Bas-Rhin, entre octobre 2023 et octobre 2024, les prix des maisons anciennes ont diminué de -3,2% sur un an et ceux des appartements anciens de -4,3%. Dans le Haut-Rhin, entre septembre 2022 et septembre 2023, le prix des maisons anciennes a diminué de -0,2%, et ceux des appartements anciens de -0,1%.

Depuis 2021, les produits issus des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) sont en nette diminution de -118,7 M€ passant de 342,8 M€ en 2021 à 224,1 M€ en 2024, soit -34,6%. Entre 2023 et 2024, la Collectivité européenne d'Alsace a ainsi perdu -47 M€ de produits issus des DMTO, soit -17,3%.

Au niveau national, l'assiette mensuelle d'octobre 2024, a été pour la première fois depuis le début 2024 supérieure à celle de 2023 de +2%, ce qui pourrait signaler une légère reprise des transactions.

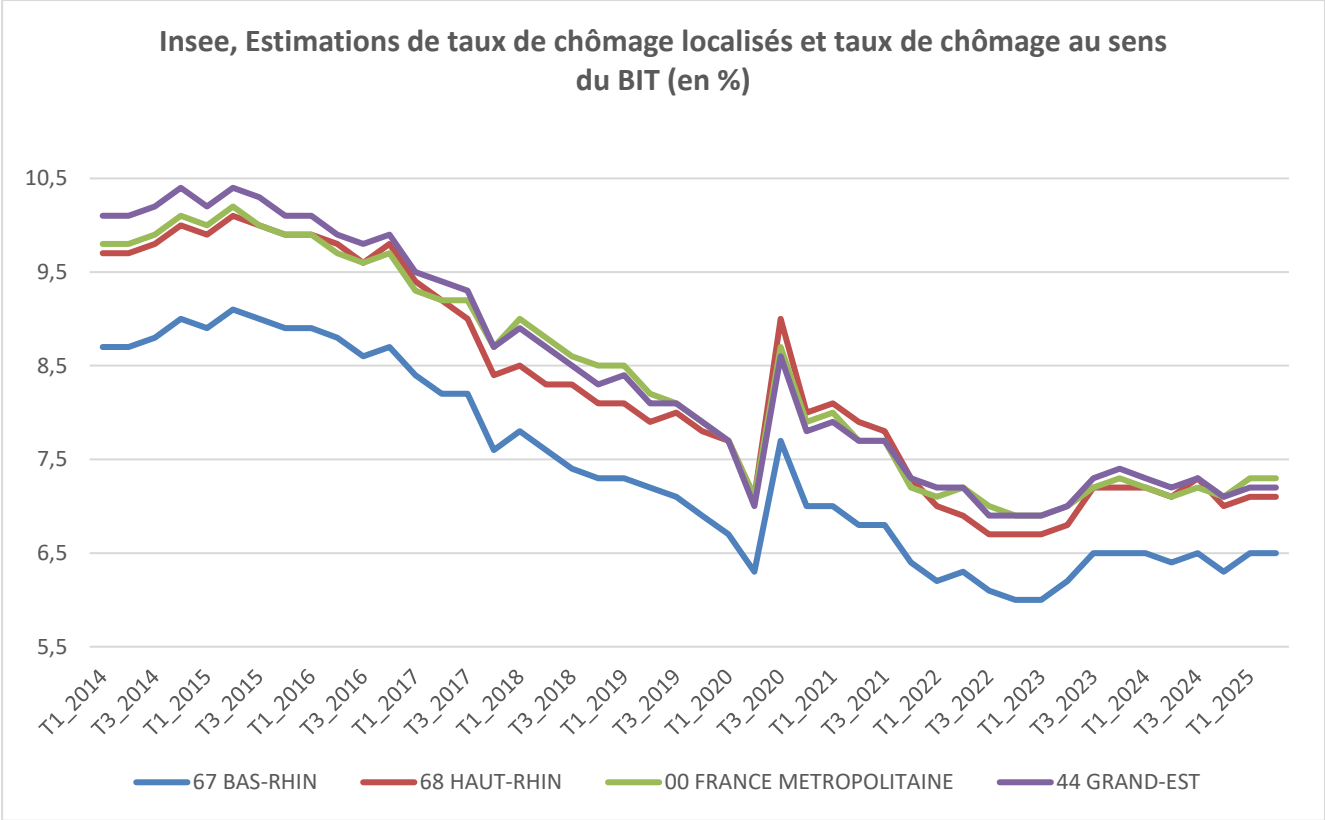
1.2.3. Un taux de chômage en stabilité

Après des années de reflux, le taux de chômage semble se stabiliser à 7,3% de la population active en France métropolitaine et 7,2% dans la région Grand Est.

Sur 10 ans, le taux de chômage se replie de 3,2 points dans la région Grand Est (dont 2,6 points pour le Bas-Rhin et 3,0 points pour le Haut-Rhin) et de 2,9 points en France métropolitaine.

Au 2^{ème} trimestre 2025, le taux de chômage en Alsace se situe à 6,5% pour le Bas-Rhin, soit un montant égal à celui du 3^{ème} trimestre 2023, et à 7,1% pour le Haut-Rhin, soit en recul de 0,1 point par rapport au 3^{ème} trimestre 2023.

Le taux de chômage du Haut-Rhin suit ainsi la courbe du taux moyen de la région Grand Est (7,2%) et de la France métropolitaine (7,3% au 2^{ème} trimestre 2025), tandis que le Bas-Rhin présente de meilleurs indicateurs.



2. La Collectivité européenne d'Alsace s'engage pour l'avenir

2.1. Renforcer la solidarité et protéger les plus fragiles

2.1.1. Mettre l'enfance en danger au cœur de nos priorités

Concernant la protection de l'enfance, grande priorité politique du mandat, l'année 2025 a vu la poursuite de la stratégie de refonte du dispositif initiée en 2023. Ces efforts très significatifs soulignent une nouvelle fois l'engagement financier de la Collectivité européenne d'Alsace pour relever les enjeux d'une politique publique en crise à l'échelon national, mais prépondérante pour l'avenir de notre jeunesse.

Début 2025, la nouvelle politique jeunes majeurs a été votée. Elle vise à passer d'une logique de protection à une logique d'insertion en privilégiant l'accès au droit commun et en connectant les autres politiques publiques de la Collectivité européenne d'Alsace avec les jeunes confiés et accompagnés.

Le 23 janvier 2025, les Assises alsaciennes de la prévention/protection de l'enfance ont réuni plus de 1 000 acteurs dont 600 partenaires, autour des enjeux de cette politique publique. La pleine réussite de ce rendez-vous révèle l'attente des acteurs autour de cette mission.

Les grandes orientations pour 2026 visent à poursuivre le développement quantitatif et qualitatif de l'offre, avec notamment un objectif de diversification des alternatives au placement, de renforcement du travail avec les parents pour accélérer les retours en familles, d'intensifier le travail en transversalité pour mettre le droit commun au service de l'enfant confié.

Ainsi, on peut lister les orientations suivantes :

- Mieux soutenir la parentalité pour parier sur les retours à domicile : en 2025, 10 postes de services familles supplémentaires ont été créés dans les MECS à ce titre ;
- Mieux investir dans le recours aux tiers en les soutenant d'avantage : mise en œuvre en année pleine du marché accompagnement des tiers avec un objectif de 500 tiers accompagnés d'ici 2026 ;
- Répondre à la forte hausse du placement à travers un plan d'action d'urgence : création de 20 places pour gérer la suractivité, appel à manifestation accueil familial urgence, création du dispositif Mousqueton rattaché au Foyer de l'enfance ;
- Renforcer le dispositif de placement et mieux organiser le parcours pour le fluidifier : placement à domicile au Freihof (14 places) et ouverture de la MECS de Colmar (20 places) ;
- Mieux soutenir les assistants familiaux pour stopper l'hémorragie démographique, réduire les ruptures de parcours et stopper la perte de places : l'ouverture de la Maison d'Accueil familial, dispositif innovant sur le territoire de la Bruche, en septembre 2025, permettra d'expérimenter ce nouveau dispositif ;
- Evaluer plus rapidement toute personne se déclarant mineur non accompagné (MNA) en assurant la mise à l'abri systématique comme le cadre légal le prévoit : création des 40 places de mise à l'abri et des évaluateurs rattachés au Foyer de l'Enfance.

Pour répondre à ces enjeux de placement, la Collectivité européenne d'Alsace s'est par ailleurs engagée dans un projet de restructuration lourde du Foyer de l'Enfance à Strasbourg (30,7 M€), afin d'augmenter la capacité d'accueil de l'établissement, mais aussi de rénover les bâtiments pour y accueillir une « maison des familles ». D'autres projets de restructuration, de création d'accueil d'urgence ou de transfert de MECS sont programmés d'ici 2030 (Brunstatt, Colmar, Sélestat, Ottmarsheim...).

La nouvelle politique jeunes majeurs : d'une logique de protection vers un système d'insertion

La loi Taquet du 7 février 2022 impose de nouvelles obligations aux Départements pour la prise en charge des Jeunes Majeurs sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

En réponse à l'intentionnalité du législateur, la Collectivité Européenne d'Alsace propose de décliner sa nouvelle Politique jeune majeur sur ses 4 piliers :

- Continuité de Parcours du jeune confié devenant majeur,
- Priorisation du droit commun pour répondre à ses besoins,
- Graduation de l'Accompagnement et du soutien financier en fonction de la singularité des situations,
- Mobilisation d'une veille et d'un principe de droit au Retour pour les jeunes en errance.

Ainsi, le jeune doit être accompagné prioritairement par les dispositifs de droit commun (accompagnement mission locale, accès au logement social...). Cette articulation est rendue possible par une collaboration étroite en transversalité et une articulation fine des divers services et directions de la collectivité.

Un plan ambitieux de soutien à l'accès facilité au logement autonome pour ce public est ainsi en cours d'élaboration dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) et en lien avec la Direction de l'Habitat et de l'Innovation Urbaine (DHIU) et la Direction Insertion et Logement (DIL), dont plusieurs axes sont au travail :

- Identification facilitée des jeunes sortants de l'ASE pour une mise en avant du public auprès des bailleurs sociaux, avec lesquels un partenariat est en cours de constitution dans une visée d'instauration d'une discrimination positive ;
- Développement d'une offre en logement spécifique au public ASE, en lien avec les bailleurs sociaux et les Délégués de la Direction Générale dans le cadre d'une réponse territorialisée ;
- Accès aux logements de fonction inoccupés dans les collèges, dans le cadre d'un travail avec les Directions de l'Education et de la Jeunesse, de l'Immobilier et des Moyens Généraux et de la Direction Générale adjointe des Ressources.

Par ailleurs, il est indispensable d'agir sur le projet d'insertion socio-professionnelle du jeune, afin de pérenniser ses revenus. A cet effet, diverses directions de la collectivité sont pleinement engagées pour les jeunes et apportent leur concours à l'Aide Sociale à l'Enfance :

- Contractualisation avec les missions locales en lien avec la DIL ;
- Consolidation des partenariats avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre de Métiers et la Chambre d'Agriculture en lien avec la Direction de l'Attractivité ;
- Levée des freins administratifs à l'accès aux Droits en lien avec l'Action Sociale de Proximité (DASP) et les préfectures pour les jeunes majeurs ex-Mineurs Non Accompagnés (MNA)
- Travail autour de la mobilité des jeunes à construire avec la Direction Générale de l'Environnement (non amorcé à ce jour).

Au 31 décembre 2024, 558 jeunes majeurs étaient pris en charge par les services de l'ASE.

2.1.2. Bien vieillir en Alsace

Cette compétence est l'une des missions clés de la collectivité dans le champ des solidarités, elle recouvre la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées (aide à domicile, hébergement, ...) et la prise en compte des personnes en situation de handicap (prestation de compensation du handicap, transport scolaire, hébergement, ...).

Concernant l'autonomie, les orientations budgétaires s'inscrivent dans la continuité de celles lancées en 2024 :

- Améliorer la relation à l'utilisateur pour rendre un service public plus performant en direction des personnes âgées et en situation de handicap ;
- Renforcer l'aide aux aidants, en particulier dans le champ du handicap, mais également des aidants de personnes âgées en perte d'autonomie ;
- Soutenir la structuration et la modernisation des services d'aide à domicile ;
- Soutenir les établissements accueillant les publics fragiles.

Depuis sa création, **la Collectivité européenne d'Alsace s'est engagée fortement auprès du secteur en charge du grand âge** à travers la mise en place de la tarification différenciée dès septembre 2023, l'augmentation de +14% de la dotation du prix de journée hébergement des établissements et la revalorisation du forfait dépendance de +9,3% sur la période 2022-2025.

Par ailleurs, depuis 2024, la collectivité soutient également fortement les trésoreries des établissements avec le versement d'avances semestrielles (38 M€ au titre du forfait dépendance et 8,6 M€ au titre de l'aide sociale) et la création volontariste d'un fonds d'urgence.

Ce fonds d'urgence, doté de 3,5 M€ en 2024-2025, à destination des structures publiques ou privées à but non lucratif, a permis d'éviter toutes les situations de cessation de paiement au regard des dépenses obligatoires nécessaires à la continuité de l'activité et de prise en charge des publics accueillis (charges de personnel, dettes fournisseurs, dettes sociales et fiscales). En 2024, ce sont 21 structures qui ont bénéficié de ce fonds.

Pour l'accueil des publics fragiles, la Collectivité européenne d'Alsace consacre un budget d'investissement pour soutenir l'amélioration du bâti de nos EHPAD pour que nos aînés soient accueillis dans des conditions optimales.

Pour répondre aux problématiques de vieillissement et de perte d'autonomie, la Collectivité européenne d'Alsace poursuit également **son engagement en faveur de l'habitat pour les personnes en situation de perte d'autonomie et de handicap**, à travers **les aides délivrées aux bailleurs sociaux dans le cadre de l'adaptation des logements à la perte d'autonomie, convergées à l'échelle alsacienne**, y compris en secteur ANRU, à partir de 2024.

Adoption de la stratégie « Bien vieillir en Alsace 2025-2030 »

Les seniors constituent un public prioritaire pour la politique sociale de la Collectivité européenne d'Alsace. D'ici 2030, les seniors de 65 ans et plus passeront de 350 000 personnes à 460 000 personnes, soit 23% de la population.

Notre stratégie du « Bien Vieillir 2025-2030 » a pour objectif de préparer l'Alsace à relever le défi des conséquences à venir de la transition démographique et épidémiologique déjà engagée sur nos territoires.

Cette stratégie s'appuie sur trois orientations fortes :

- FAIRE DU VIEILLISSEMENT L'AFFAIRE DE TOUS : des communes et intercommunalités, des organismes de protection sociale, des bailleurs sociaux, des financeurs publics et privés, des familles, de l'entourage, des bénévoles et des citoyens. C'est aussi mettre le bien vieillir au cœur de nos politiques de santé, d'habitat, d'insertion, de la culture et du sport ;
- CONSIDERER LA PERSONNE ÂGÉE DANS SA GLOBALITÉ : agir en amont par des actions de prévention de la perte d'autonomie, traiter les demandes des seniors par une équipe dédiée et spécialement formée, garante d'une approche globale, prendre en compte tout l'environnement de la personne et en particulier son aidant ;
- PROMOUVOIR LA QUALITÉ DE VIE : à domicile, en établissement et tout au long du parcours de vie, ce qui implique impérativement de veiller à disposer pour l'avenir des aides professionnelles nécessaires et qualifiées à la hauteur de la prise en soin des personnes âgées.

En appui de ces orientations, 8 axes de progrès ont été tracés :

Axe 1 : Faciliter l'accès à l'information et aux droits

Axe 2 : Prévenir la perte d'autonomie et son aggravation

Axe 3 : Mobiliser et protéger l'entourage

Axe 4 : Accompagner à domicile pour un bien vieillir chez soi

Axe 5 : Vivre dans un autre chez soi adapté

Axe 6 : Accompagner les EHPAD pour une qualité de service

Axe 7 : Améliorer les parcours sanitaire et médico-social de la personne âgée

Axe 8 : Prendre soin, ensemble, avec les bonnes ressources

Ces 8 axes misent toujours sur la capacité à agir de la personne et touchent à toutes les facettes du vieillissement: accès aux droits, prévention, entourage, vie à domicile, vie en établissement ou dans un habitat accompagné, coordination des parcours et métiers du grand âge.

2.1.3. Investir pour l'innovation et l'accès aux soins

La santé, en lien notamment avec la problématique de désertification médicale, est devenue une préoccupation majeure de l'ensemble des Alsaciens.

La collectivité exerce pour l'Etat **des compétences déléguées** telles que la lutte contre la tuberculose, la promotion de la vaccination et la prévention des cancers et s'engage également aux côtés de ses partenaires dans la gestion des crises sanitaires en lien avec l'Agence Régionale de Santé.

Par ailleurs la collectivité investit dans une **stratégie volontariste de soutien à une offre de soin de proximité de qualité, innovante et accessible à tous les Alsaciens**. Il s'agit en effet d'un enjeu majeur d'équité et de solidarité territoriale à l'heure où les déserts médicaux se développent et augmentent les inégalités de santé entre les Alsaciens.

Cette stratégie est déclinée dans le « **Plan Santé pour l'Alsace 2024-2028** » autour de 3 enjeux prioritaires :

- **Mettre la santé au cœur de toutes les politiques publiques** de la collectivité en proposant une offre de prévention à tous les âges de la vie, en protégeant la santé grâce à un environnement sain et en soutenant l'innovation et la recherche ;

- **Faire de la santé un enjeu de proximité** auprès de tous les habitants en accompagnant le développement de l'offre de soins de proximité ;
- **Développer la coopération en santé à l'échelle du Rhin supérieur.**

La compétence santé vient ainsi renforcer l'action de la collectivité dans le champ médico-social en favorisant **l'accès aux soins et la promotion santé des publics vulnérables.**

Par ailleurs, le **Laboratoire Alsacien d'Analyses (L2A) exerce son rôle de service public dans la gestion des risques et des crises sanitaires** dans les domaines de la santé animale, de l'hygiène alimentaire, de la qualité de l'air intérieur et de la santé des végétaux.

Il accompagne aussi les professionnels de l'agroalimentaire pour la mise en conformité de leurs installations ou pour renforcer leurs compétences par la formation et par le contrôle des bonnes pratiques d'hygiène (audits et conseil).

La crise du COVID-19 et les différentes autres crises sanitaires (peste porcine, grippe aviaire...), ainsi qu'un environnement très changeant, ont contraint le laboratoire à s'adapter et à exercer, plus que jamais, une vigilance accrue sur les cheptels domestiques et sur la faune sauvage pour prévenir les risques sanitaires susceptibles de menacer le territoire alsacien.

2.2. Répondre aux mutations sociales et environnementales

2.2.1. Accompagner les familles et donner confiance à la jeunesse

La Collectivité européenne d'Alsace agit pour accompagner la jeunesse et les familles. Plus de 1 000 actions éducatives sont soutenues chaque année, à travers le soutien aux sorties scolaires, la sensibilisation aux gestes qui sauvent, la prévention des violences scolaires et du harcèlement, la lutte contre les discriminations, l'appropriation des valeurs républicaines et l'apprentissage de la citoyenneté.

La Collectivité européenne d'Alsace s'investit tout particulièrement dans la **qualité des outils pédagogiques** proposés. Plus d'une vingtaine d'outils pédagogiques conçus sur mesure et sélectionnés spécialement pour nos collégiens sont prêtés aux différents collèges.

En 2023, 3 outils ont été entièrement conçus par la Collectivité européenne d'Alsace : "La Bête Noire", un jeu de rôle pédagogique sur le thème du harcèlement scolaire, "Qui suis-je ? Cap sur l'estime de soi !", un kit d'animations de sensibilisation sur la thématique de l'estime de soi et "Démon'pratique", un kit d'activités sur les valeurs et pratiques démocratiques.

En 2025, deux webinaires thématiques autour du cyberharcèlement et de l'usage des téléphones portables ont été proposés à plus de 500 parents qui ont pu bénéficier de conseils concrets, témoignant de la volonté d'instaurer un dialogue éducatif serein entre parents, enfants et institutions.

Lancé en 2023, le dispositif « Les Indispensables » a été étendu à 24 nouveaux collèges publics. Cette expérimentation novatrice aborde de manière pédagogique et bienveillante les sujets liés à la puberté, aux règles et au rapport au corps, avec une attention particulière portée à l'égalité filles-garçons.

Par ailleurs, la collectivité soutient financièrement 130 structures ou projets jeunesse qui agissent sur le territoire alsacien et investit 24 M€ annuellement pour aider les familles, en prenant en charge la moitié du coût de la restauration scolaire.

Le chantier de la nouvelle politique de restauration s'est poursuivi autour de deux priorités :

- Une tarification plus juste et socialement acceptable ;
- S'approvisionner localement grâce notamment à un outil d'achat qui facilite, dès fin 2025, l'accès des producteurs alsaciens à la restauration collective, en réponse à une demande publique croissante et à l'exigence de relocalisation des chaînes alimentaires.

Depuis fin 2024, une nouvelle forme de solidarité territoriale s'est construite en lien étroit avec le Rectorat, avec la mise à disposition de logements vacants dans les collèges pour l'hébergement de jeunes majeurs accompagnés par l'Aide Sociale à l'Enfance. Expérimenté dans l'Eurométropole de Strasbourg, ce dispositif à double impact — lutte contre la vacance et inclusion des publics les plus vulnérables — entre désormais en phase d'extension, en priorité dans les agglomérations de Colmar et de Mulhouse, avant un déploiement à l'échelle de toute l'Alsace en 2026.

En 2025, la Collectivité a réaffirmé son engagement en faveur des quartiers populaires, en s'associant à la signature de 7 nouveaux contrats de ville (2024–2030). Un fonds de développement urbain renforcé appuiera les actions locales autour de l'éducation, de l'insertion et de la cohésion sociale. Objectif : réduire les fractures territoriales et donner à chaque territoire les moyens d'innover.

En 2025, la Collectivité européenne d'Alsace a **étendu son soutien financier aux centres socio culturels** avec une volonté de renforcer la cohésion sociale, l'accès aux services et l'animation locale à l'échelle de l'Alsace. Aux côtés des Caisses d'Allocations Familiales du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, et des communes alsaciennes, la Collectivité européenne d'Alsace souhaite mobiliser l'ensemble des partenaires institutionnels pour :

- renforcer le lien social dans des contextes de fragilisation des relations intergénérationnelles et interculturelles,
- lutter contre les inégalités sociales et territoriales en offrant à tous les publics (jeunes, seniors, familles notamment) un accès à des activités éducatives, culturelles et de loisirs,
- soutenir la participation citoyenne et l'engagement bénévole en encourageant les habitants à être acteurs de leur territoire.

2.2.2. Faire de l'Alsace un acteur de la transition énergétique

La Collectivité européenne d'Alsace agit sur toutes les activités qui émettent du gaz carbonique dans l'atmosphère.

A ce titre, la collectivité poursuit plusieurs objectifs pour 2030 :

- Réduire les besoins énergétiques de -40% pour ses bâtiments en renforçant leur efficacité ;
- Atteindre les 50% (100% en 2050) de couverture de la consommation par des énergies renouvelables en s'appuyant sur les ressources naturelles des territoires, le bois et la géothermie ;
- Développer sa capacité à produire de l'électricité via son programme photovoltaïque avec 80 centrales sur les collèges et les routes (48 centrales existantes en 2024) ;
- Effectuer des travaux de rénovation sur les grands ouvrages hydrauliques pour générer entre 2,8 et 3,5 GWh/an ;
- Etendre le service de lutte contre la précarité énergétique au territoire du Haut-Rhin (116 ménages ont été accompagnés à ce titre en novembre 2024) ;

- Accompagner les collectivités territoriales pour créer un service d'information de l'habitat avec la création de 5 Maisons de l'habitat (3 Maisons sont déjà ouvertes à Sarre-Union, Schirmeck et Sélestat).

A l'occasion de la rénovation des toitures de collèges (isolation et reprise de l'étanchéité), il est systématiquement étudié l'installation de panneaux photovoltaïques pour développer l'autoconsommation électrique, le surplus de production étant revendu à un opérateur. En 2024, 48 collèges sont équipés de panneaux photovoltaïques pour une production de 5,2 GWh.

En complément de l'élargissement du parc photovoltaïque, **la Collectivité européenne d'Alsace diversifie la production électrique en Alsace à travers la production hydroélectrique.**

Le Canal du Rhône au Rhin déclassé présente à ce titre un véritable potentiel de génération d'énergie. Avec un débit constant et une hauteur de 2 mètres, les turbines installées sur ses chutes d'eau devraient permettre d'économiser l'équivalent de l'énergie consommée annuellement par un peu plus de 100 ménages dans le sud de l'Alsace. Au final, les sept turbines mises en service entre 2015 et 2018 produisent annuellement entre 1,5 et 2 GWh ce qui représente la consommation d'environ 1 000 foyers domestiques (hors chauffage électrique).

Par ailleurs, en 2025, la Collectivité européenne d'Alsace a créé une Société d'Economie Mixte (SEM) Energies renouvelables, afin de maximiser la production des énergies renouvelables à l'échelle de l'Alsace. Ainsi la collectivité pourra accompagner le développement des énergies renouvelables en mix énergétique sur le réseau alsacien en lien avec les acteurs publics et économiques du territoire et en complémentarité avec ses différents partenaires (Electricité de Strasbourg-Services Energétiques, Alsace Habitat, SEML Vialis via sa filiale la Société Colmarienne de Chauffage Urbain et SEML CALEO).

Les objectifs sont les suivants :

- massifier le développement des projets d'énergies renouvelables et de distribution de chaleur et de froid par la réalisation effective de projets et par leur exploitation ;
- accompagner les collectivités territoriales et les groupements de collectivités territoriales pour développer le potentiel en énergie renouvelable et de distribution de chaleur et de froid de leur territoire, tout en leur permettant de garder la maîtrise de leurs projets ;
- participer à l'autonomie énergétique du territoire par des projets locaux, ancrés dans les territoires et permettant une redistribution de l'énergie à l'échelon local et selon des coûts maîtrisés ;
- réaliser de manière accessoire des opérations complémentaires de performance énergétique pour les équipements et bâtiments desservis par les projets de la SEML.

La Collectivité européenne d'Alsace, une collectivité pionnière du photovoltaïque en France

Entre 2019 et 2024, 48 installations sur le bâti de la collectivité ont été réalisées dans le cadre d'un premier plan photovoltaïque, pour un total de production d'énergie de 5,2 MWc et 17 M€ d'investissement. Antérieurement à ce premier plan, 4 installations avaient déjà été réalisées entre 2006 et 2011.

Ainsi le nombre total d'installations se porte à 52 en 2025 pour plus de 26 000 m² de panneaux photovoltaïques.

La Collectivité européenne d'Alsace est ainsi la collectivité française ayant le plus investi dans ce domaine.

Par l'autoconsommation et la vente de l'électricité produite en surplus, ces installations présentent une économie annuelle en charge de fonctionnement de plus de 700 000 euros (valeur 2024) avec un retour sur investissement de 8 ans (au lieu de 13 ans estimé initialement).

Forte de ce succès, la Collectivité européenne d'Alsace entend poursuivre et démultiplier l'action, à travers un 2^{ème} Plan Photovoltaïque pour 2025-2030 qui s'articule autour de 4 axes :

AXE 1 : Potentiel d'une quarantaine de toits à équiper pour 25 000 m² de panneaux photovoltaïques ;

AXE 2 : Potentiel de plus de 250 000 m² de panneaux photovoltaïques sur parking en ombrières et sur emprises routières ;

AXE 3 : Faire appel au tiers investissement par des marchés de délégation de service public ou par des appels à manifestation d'intérêt ;

AXE 4 : Pour garder la maîtrise des projets complexes, étudier une nouvelle entreprise publique locale dédiée aux énergies renouvelables.

2.3. Investir aujourd'hui pour le territoire de demain

En 2023, la Collectivité européenne d'Alsace a délibéré une stratégie de transition énergétique et écologique, « 30 engagements pour 2030 », qui se déploie autour de 3 axes :

- Accélérer les politiques de transition de l'énergie pour contribuer à la décarbonation de notre territoire et accompagner les plus fragiles dans la transition énergétique (lutte contre la précarité énergétique) ;
- Accélérer les politiques de transition de reconquête de la biodiversité et de la lutte contre le changement climatique en agissant sur les politiques de l'eau, en accélérant le plan arbre et en s'adaptant aux risques climatiques ;
- Mettre en mouvement les acteurs et les populations par la promotion des filières énergétiques locales, de l'agriculture locale, en renforçant les politiques éducatives, et en sensibilisant et en accompagnant les collectivités alsaciennes dans leurs projets de transition énergétique et écologique.

Cette stratégie a d'ores et déjà été récompensée par 2 prix nationaux au cours des derniers mois :

- Le prix « Transition énergétique » par le Journal des départements ;
- Le prix « Territoire résilient » pour les îlots de fraîcheurs urbains dans les collèges par le Groupe Moniteur.

2.3.1. Bâtir des collèges modernes et adaptés

La Collectivité européenne d'Alsace gère 147 collèges publics et 25 collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat.

1 collège sur 3 est en restructuration sur le mandat, à travers d'un plan exceptionnel d'investissement de 630 M€ (2021-2030). La collectivité accélère son plan de rénovation, d'adaptation des établissements aux besoins éducatifs des collégiens et de la communauté éducative ainsi qu'au changement climatique.

Les nouveaux collèges en construction visent des niveaux de **haute performance énergétique**, à l'image du collège d'Eckbolsheim qui sera à basse consommation et à énergie positive, avec l'objectif de produire plus d'énergie qu'il n'en consomme (pose de panneaux photovoltaïques, isolation thermique renforcée, système de chauffage à bois dédié...).

Par ailleurs, la collectivité promeut le **raccordement des collèges aux réseaux de chaleur biomasse** qui se développent sur le territoire alsacien tout en poursuivant le déploiement d'installation photovoltaïques sur les toitures des collèges publics.

Depuis la création de la Collectivité européenne d'Alsace, **27 opérations ont été livrées pour un total de 190,5 M€**, comme la restructuration lourde du collège Kennedy à Mulhouse, du collège de Reichshoffen ou encore la rénovation thermique du collège Leclerc à Schiltigheim et la rénovation partielle du collège Lezay Marnesia à Strasbourg.

12 opérations sont en cours de chantier pour un total de 184,0 M€ dont la restructuration du collège de Châtenois, la construction du collège du Neuhof à Strasbourg, la restructuration lourde du collège de Saint-Amarin, la reconstruction du collège Villon à Mulhouse ... et **4 opérations sont en phase d'études pour 38,9 M€**, dont la construction du collège et gymnase Mentelin à Strasbourg.

Par ailleurs, l'équipement des établissements en **outils numériques** fait l'objet d'une attention particulière. En effet, le numérique éducatif permet d'enrichir et de moderniser les pratiques pédagogiques et, à ce titre, l'infrastructure permettant des débits de connexions rapides est privilégiée et étendue à l'ensemble des collèges publics.

2.3.2. Protéger l'environnement

Pour la biodiversité, la Collectivité européenne d'Alsace est à l'avant-garde en ce qui concerne l'éducation à l'environnement, les brigades vertes et la gestion des bords de route (charte route et biodiversité). Ces innovations, voire exclusivités, témoignent de l'engagement de la Collectivité européenne d'Alsace en faveur de la biodiversité, fondamentale pour préserver les ressources de demain.

Riche d'une histoire de 30 ans, la Brigade Verte a vocation à se déployer progressivement sur l'Alsace. En 2024, ce sont désormais 385 communes qui sont adhérentes, contre 333 à la création de la Collectivité européenne d'Alsace.

La Collectivité européenne d'Alsace est également compétente en matière d'Espaces Naturels Sensibles (ENS). En 2024, un diagnostic a été établi des pratiques existantes du nord au sud de l'Alsace. Un Schéma Alsacien des Espaces Naturels Sensibles devrait faire l'objet d'une délibération en 2025 pour fixer les orientations stratégiques de la collectivité

relatives aux priorités de préservation des milieux et à leurs modalités d'exploitation, en lien avec le monde agricole notamment, et à la capacité de préemption dont dispose la collectivité au titre des ENS.

En matière d'agriculture et d'environnement, la préservation des paysages alsaciens, ainsi que la protection contre les crues et la qualité de l'eau, nécessitent le maintien des herbages et des prairies de fauche à chaque fois que c'est possible. C'est pourquoi le soutien à l'élevage et aux filières courtes est un pivot de l'action de la Collectivité européenne d'Alsace.

Les partenariats noués avec la profession agricole et la chambre d'agriculture en particulier doivent permettre à la fois de favoriser l'emploi en agriculture (notamment pour les bénéficiaires du RSA), une gestion économe du foncier, la transition écologique et énergétique ainsi que l'alimentation de proximité.

Pour le climat, et notamment pour lutter contre les effets du réchauffement climatique, la Collectivité européenne d'Alsace a développé **un plan arbre**.

Ce plan est décliné à travers diverses actions :

- La sensibilisation du grand public et la promotion de la plantation d'arbres et d'arbustes ;
- La promotion des projets d'agroforesterie en lien avec les collectivités locales ;
- La reconquête de la biodiversité par la politique routière à travers la préservation des arbres plantés le long des routes ;
- La prolongation du dispositif Forêts d'avenir d'Alsace avec un objectif de plantation de 700 000 arbres d'ici 2030 ;
- L'engagement des forêts privées dans une dynamique de plantation et de régénération.

L'eau est une ressource vitale qui a façonné les paysages alsaciens. Sa préservation constitue l'un des enjeux majeurs pour nos vies, pour l'avenir. La Collectivité européenne d'Alsace s'engage fortement pour une meilleure gestion des ressources en eau, notamment à l'échelle rhénane avec l'organisation des Assises rhénanes de l'eau en 2024 et en 2026. La Collectivité européenne d'Alsace s'engage pour la préservation des zones humides, la mise en œuvre d'une politique de reconquête de la biodiversité à travers des actions menées sur les trames vertes et bleues et le maintien de la continuité écologique sur les cours d'eau.

De nombreux ouvrages ont déjà été identifiés, dont l'aménagement peut s'avérer déterminant : c'est le cas de la réhabilitation du barrage de la Lauch (34,5 M€) ou de la restauration du canal de la Bruche (20,9 M€).

Par ailleurs, il est proposé aux acteurs rhénans du territoire d'instituer une **Conférence des Parties (COP) Rhénane** permettant de décliner en actions concrètes, chiffrées, les objectifs à atteindre collectivement sur les enjeux de l'air, de l'eau, des sols, de la biodiversité, du paysage et de l'énergie.

2.3.3. Développer des mobilités durables

En matière d'infrastructures routières et de mobilité, la Collectivité européenne d'Alsace investit de façon croissante dans les mobilités douces et alternatives (nouvelles

liaisons cyclables, nouveaux parkings de co-voiturage pour réduire l'autosolisme...) ainsi que dans les aménagements qui améliorent la qualité de vie, au moyen de protections acoustiques par exemple, ou qui protègent la biodiversité (batracoducs, élargissement des ouvrages hydrauliques...).

Le plan vélo de la Collectivité européenne d'Alsace a été adopté en juin 2023 avec pour objectif d'augmenter d'un quart la taille du réseau alsacien pour atteindre 1 783 km d'itinéraires structurants d'ici 2030. La Collectivité européenne d'Alsace construit et participe à un vaste réseau d'itinéraires cyclables (5 770 km) qui s'étoffe tous les jours. Ces investissements ont vocation à monter en puissance dans les années à venir grâce au passage des projets d'itinéraires encore en phase d'étude au stade travaux, suite au portage de ces travaux en maîtrise d'ouvrage par les EPCI alsaciens volontaires, et enfin avec le redéploiement des équipes d'ingénierie suite à la réduction progressive des travaux neufs routiers au profit des projets d'itinéraires cyclables, d'aires de covoiturage dotées de panneaux photovoltaïques, d'aires de services avec bornes de recharge, voire de renaturation de certaines routes (parfois transformés en itinéraires cyclables).

Par ailleurs, la transition énergétique de la mobilité, notamment pour la mobilité lourde, exige une action de notre collectivité en concertation avec l'Etat et les EPCI pour développer des infrastructures le long des axes routiers. A ce titre, la Collectivité européenne d'Alsace entend co-organiser l'installation de dispositifs de recharge multi-énergies (électrique, hydrogène, biogaz) le long des axes structurants de la collectivité, afin de participer à la création d'un réseau routier décarboné.

La Collectivité européenne d'Alsace participe également à des projets de production d'hydrogène décarbonée pour créer des écosystèmes territoriaux de l'hydrogène. D'ici 2030, l'objectif serait que le territoire alsacien soit doté d'1 à 2 stations de production d'hydrogène vert pour la mobilité. Nos bacs rhénans qui totalisent, à eux seuls, une consommation de plus de 450 000 litres de diesel par an et véhiculent annuellement plus de 2 millions de passagers, pourraient par exemple passer à l'hydrogène.

En 2021, la Collectivité européenne d'Alsace a également été récompensée de la mention spéciale du jury dans la catégorie « Continuité écologique » pour son étude menée en collaboration avec le Centre national de la recherche scientifique et la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est concernant l'efficacité des clôtures anticollisions pour protéger les micro-mammifères et les amphibiens des routes.

L'adoption du projet d'écotaxe Poids Lourds « R-PASS »

Le 21 octobre 2024, le Conseil d'Alsace a adopté à l'unanimité le principe d'une mise en place de l'écotaxe poids lourds « R-PASS » fin 2026-début 2027 sur l'axe Nord Sud A35/36.

Ce projet vise à répondre à **plusieurs enjeux** :

- Réduire le trafic de transit poids-lourds Alsace/Allemagne ;
- Gagner en sécurité et en fluidité sur les grands axes ;
- Réduire la pollution atmosphérique et sonore ;
- Réduire les dégradations des routes alsaciennes ;
- Faire contribuer le transit aux coûts de l'entretien des routes.

La Collectivité européenne d'Alsace a confié au groupement T-Systems/Grenobloise d'électronique et d'automatismes la mise en place et la gestion de la future taxe kilométrique.

Celui-ci doit désormais construire le dispositif de collecte, dont la mise en service est planifiée pour janvier 2027 et dont la grille tarifaire est présentée pour validation en séance plénière de l'assemblée du Conseil d'Alsace le 20 octobre 2025.

2.3.4. Favoriser l'habitat durable et accessible

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la Collectivité européenne d'Alsace est **délégataire des aides à la pierre à l'échelle de l'Alsace** (hors territoires de l'Eurométropole de Strasbourg et Mulhouse Alsace Agglomération), pour un total de 180 M€ d'autorisations d'engagements délégués sur 6 ans.

Sur la période 2018-2022, sur le territoire de délégation (Bas-Rhin), **4 597 logements privés** ont d'ores et déjà été rénovés et **882 logements sociaux**, pour un total d'aides de 8,2 M€.

Par ailleurs, le 15 mars 2024, la Collectivité européenne d'Alsace a adopté **sa nouvelle stratégie de l'habitat**, qui se veut ambitieuse et déterminante à l'échelle alsacienne tant sur le volet de la rénovation énergétique, de la construction, de l'accompagnement des seniors et personnes en situation de handicap, d'accès au foncier ou de préservation du patrimoine architectural.

Face à la crise du logement actuelle et pour répondre aux nombreux défis, la Collectivité européenne d'Alsace a construit sa nouvelle stratégie de l'habitat autour de 6 axes stratégiques :

- **Réussir la transition énergétique en amplifiant la rénovation des logements** en accélérant la rénovation énergétique de près de 12 000 logements sur 6 ans (8 050 du parc privé et 3 900 du parc public) ;
- **Développer une offre de logement en territoire pour répondre aux besoins démographiques** avec une offre locative sociale de 7 200 logements locatifs sociaux sur 6 ans ;
- **Répondre aux besoins spécifiques des seniors et personnes en situation de handicap** avec l'adaptation de 5 560 logements privés et publics sur 6 ans ;
- **Mobiliser le juste foncier** gage de sobriété ;
- **Imaginer la maison alsacienne du XXI^{ème} siècle** ;
- **Créer les outils pour rendre possible ces transitions**, tels que le fonds Alsace Rénov' consacré à la réhabilitation énergétique ou encore le fonds Alsace Dévelop' pour répondre aux besoins de logements.

Sur la période 2024-2029, la collectivité mobilisera 292 M€ dont 112 M€ d'aides volontaristes, d'une part, et 15 M€ en soutien au réseau alsacien d'ingénierie, d'autre part. Par ailleurs, la Collectivité européenne d'Alsace souhaite **développer un partenariat stratégique avec la Chambre de métiers d'Alsace** pour mettre en avant l'artisanat local, valoriser les savoir-faire en matière de construction ou de rénovation, favoriser le déploiement de pratiques innovantes et alimenter l'économie alsacienne.

Dans le cadre de ses compétences, la collectivité travaillera également avec la **Chambre d'agriculture** et la **filière agricole** sur l'émergence de **matériaux biosourcés** dédiés à la rénovation et la construction en lien avec les entreprises locales.

En lien avec le **déploiement de la Marque Artisans d'Alsace**, l'ambition de la Collectivité européenne d'Alsace est de **construire une filière locale de la construction, de la déconstruction et de la rénovation**, en particulier dans le domaine de la rénovation patrimoniale qui nécessite des techniques et des savoir-faire spécifiques.

Enfin, pour contribuer au développement du service public alsacien, **la Collectivité européenne d'Alsace réfléchit au déploiement d'un réseau de Maisons de l'Habitat** dans chacun de ses 5 territoires de délégation. Ces Maisons de l'Habitat porteraient trois ambitions : constituer une porte d'entrée simplifiée aux particuliers, porter un programme d'animation en fonction des spécificités du territoire et mettre en réseau des professionnels pour stimuler les partenariats publics/privés.

2.4. Renforcer l'attractivité du territoire dans la proximité

2.4.1. Rayonner par le sport, la culture et le tourisme

Le sport alsacien est fort de 440 000 licenciés, répartis dans 4 600 clubs, ce qui représente environ 23 licences pour 100 habitants, soit un chiffre légèrement supérieur à la France entière (22,4%). Plus de 110 comités sportifs y sont représentés, qui sont des partenaires majeurs de la Collectivité européenne d'Alsace.

Dans le prolongement de l'année 2025, héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, les grandes thématiques suivantes de la politique sportive ont été développées : sport santé, sport pour tous, sport de haut-niveau, sport transfrontalier, soutien aux manifestations sportives, sports de nature, sport scolaire et vie associative.

En 2026, la Collectivité européenne d'Alsace souhaite maintenir cette dynamique et inscrire l'activité physique et sportive dans le quotidien du plus grand nombre d'Alsaciens. A ce titre, le « sport santé » avait été intégré au plan santé pour l'Alsace 2024-2028, voté en séance plénière du 20 juin 2024.

En matière d'attractivité, la Collectivité européenne d'Alsace a pour ambition d'assurer un développement de l'économie de proximité et du tourisme durable, résilient et solidaire qui s'inscrit dans l'espace transfrontalier avec un renforcement de la coopération entre acteurs privés et publics pour soutenir la relance et continuer à relever les nombreux défis qui se posent : compétitivité, cohésion sociale, transitions écologique et numérique, innovations et à ancrer les territoires dans une dynamique de croissance et de création d'emplois.

La Collectivité européenne d'Alsace soutient **l'immobilier d'entreprises** à travers un dispositif de financement attractif porté en lien avec la société d'économie mixte Alsabail.

Le dispositif consiste en l'octroi d'une avance remboursable sans intérêts à Alsabail par la Collectivité européenne d'Alsace en vue de financer par voie de crédit-bail un investissement immobilier au profit d'acteurs économiques de proximité dont les projets (industrie, artisanat, économie sociale et solidaire, insertion, santé, recherche, haute technologie, ...), sur le territoire alsacien, répondent à des normes environnementales et de développement durable.

En 2024, 28 EPCI alsaciens ont délégué les aides à l'immobilier d'entreprise à la Collectivité européenne d'Alsace.

Un axe fort consiste à soutenir les projets structurants et infrastructures qui renforcent l'attractivité des territoires : projet d'aménagement trinational 3Land, soutien aux ports et aéroports d'Alsace, investissements structurants des stations de montagne pour l'adaptation au changement climatique.

En matière de culture, la Collectivité européenne d'Alsace porte une politique culturelle soucieuse de répondre aux maux de la société contemporaine, à savoir l'éloignement de la science, l'affaiblissement de l'esprit critique, l'individualisme et le repli sur soi, ou encore la fragilité d'un patrimoine à sauvegarder et à transmettre.

Ainsi, la Collectivité européenne d'Alsace renforce depuis 2023 l'accès du public local à la culture scientifique technique et industrielle ainsi qu'au patrimoine castral par une vraie politique de fidélisation visant à faire des Alsaciens les ambassadeurs de leur patrimoine, tout en développant les partenariats et la mise en réseau des acteurs de ces deux secteurs.

Par ailleurs, la collectivité s'engage fortement pour les écoles de musique en revalorisant leur financement.

En matière de tourisme, la Collectivité européenne d'Alsace continuera de s'appuyer sur les grandes filières d'excellence de la Destination Alsace (Alsace à vélo, Châteaux et cités fortifiées, gastronomie, montagne, tourisme de mémoire, bien-être, ...) tout en l'adaptant aux nouveaux enjeux : le tourisme durable, l'écotourisme et le slow tourisme, la mobilité des personnes, l'intermodalité, la répartition des flux, la recherche d'authenticité, de valeurs et de fierté par la singularité, le tourisme social et solidaire...

Depuis 2025, et au titre de l'effort de maîtrise budgétaire, le dispositif AMI Tourisme est arrêté.

2.4.2. Promouvoir le bilinguisme

La Collectivité européenne d'Alsace a approuvé le 31 mai 2021 le premier volet de la **stratégie en faveur du bilinguisme** autour de 4 axes (immersion, temps périscolaire et extrascolaire, mutualisation des moyens, visibilité dans l'espace public), affirmant ainsi sa volonté d'agir en matière de bilinguisme.

L'année 2025 a été l'occasion de célébrer **l'année du bilinguisme**, compétence dont la collectivité est cheffe de file. A cette occasion, de nombreux événements ont eu lieu tels que des cours d'alsacien décalés, la mise en lumière de 2 pièces de théâtre alsacien en lien avec le Théâtre du Rhin, le dévoilement des premiers panneaux de signalisation de chantier en alsacien, la visite du château du Haut-Koenigsbourg en alsacien, ...

En 2026, **l'office public de la langue régionale d'Alsace va être créé**, sous la forme d'un GIP qui réunira l'ensemble des partenaires institutionnels, associatifs, économiques, culturels mobilisés en faveur du bilinguisme.

Cet office développera des actions hors champ scolaire afin de créer un environnement global donnant à la langue régionale une véritable existence sociale et culturelle.

En matière de coopération transfrontalière, la Collectivité européenne d'Alsace porte le projet de territoire Rhin supérieur qui a pour objet de définir un nouveau cadre d'aménagement partagé. La collectivité reste fortement impliquée dans les instances de coopération transfrontalière, ainsi que dans les structures bi ou trinationales qu'elle cofinance conjointement avec ses partenaires des trois pays.

La Collectivité européenne d'Alsace poursuit son engagement en faveur de la politique européenne qui s'est traduit par la signature du nouveau contrat triennal 2024-2026. Ce dernier implique un engagement financier fort et une ambition réaffirmée de soutien aux organismes et structures œuvrant pour la défense et le rayonnement de Strasbourg capitale européenne.

Enfin, des projets emblématiques font l'objet d'une attention particulière comme le futur collège franco-allemand, la liaison intermodale Duppigheim-Entzheim et plus globalement le soutien à l'aéroport de Strasbourg-Entzheim ou encore l'Ecole européenne de Strasbourg.

2.4.3. Collaborer avec les collectivités pour un développement équilibré

La Collectivité européenne d'Alsace a choisi d'offrir **un service public alsacien** qui agisse en proximité, avec pragmatisme et en confiance avec les usagers.

La collectivité est organisée en proximité avec la création des 7 territoires d'action au bénéfice d'un service public alsacien plus simple, plus proche, plus humain et respectueux de l'utilisateur. Elle investit sur l'ensemble de l'Alsace en maîtrise d'ouvrage dans les domaines de l'éducation, de la santé, des solidarités, de l'environnement, des mobilités, de l'habitat ou encore de la culture et la préservation des ressources naturelles.

L'action sociale de proximité assure une présence sur tout le territoire alsacien, en milieu urbain comme rural, forte d'un réseau de 137 lieux d'accueil. Le maillage du réseau de proximité a vocation à s'améliorer avec l'ouverture de nouveaux sites rénovés, comme à Haguenau et Sélestat, ou encore à terme le regroupement de services à Mulhouse et à Guebwiller.

Au-delà de ces sites d'accueil fixes, la collectivité va également au-devant des usagers, par exemple en matière de santé avec les **entretiens prénataux précoces** réalisés par les sages-femmes avec les femmes enceintes.

Pour lutter contre la fracture numérique, les **centres médico-sociaux accueillent des conseillers numériques** en charge de l'accompagnement des personnes qui ont besoin d'un soutien dans leur démarche en ligne. La collectivité dispose également d'un **Digibus** qui sillonne les territoires ruraux alsaciens pour aller directement à la rencontre des habitants éloignés du numérique.

La collectivité porte également un souci de **simplification de l'action publique** qui se traduit notamment par les travaux en cours pour simplifier les courriers et les procédures administratives, mais aussi le souci de **contribution des usagers et des agents de terrain à la construction des politiques publiques**.

Cette participation est nécessaire pour mettre en place des actions adaptées aux besoins réels du public. Elle est déjà rendue possible dans un grand nombre de domaines, par exemple par le biais des comités d'usagers qui existent depuis plusieurs années dans le secteur du handicap, ou plus récemment avec la mise en place d'un Conseil des jeunes confiés d'Alsace, ou encore la création du Conseil de développement alsacien en 2021.

La Collectivité européenne d'Alsace est aussi le **premier partenaire des collectivités locales** à travers sa **stratégie d'accompagnement et de contractualisation** avec les territoires. Elle accompagne ainsi financièrement les territoires pour rendre réalisables leurs projets avec quatre fonds :

- Le Fonds Communal Alsace qui a pour objet de soutenir les projets locaux d'investissement indispensables à la vie locale, notamment en matière de solidarité territoriale ;
- Le Fonds d'Attractivité Alsace qui permet de financer des projets structurants pour répondre aux enjeux de transformation et de mutation du territoire ;
- Le Fonds de Solidarité Territoriale qui permet de soutenir des projets d'investissement (immobilier et équipement) qui améliorent la qualité de vie quotidienne des habitants et des usagers ;
- Le Fonds d'innovation Territoriale qui permet de soutenir et cofinancer des initiatives locales à caractère innovant ayant vocation à aboutir à un futur projet d'attractivité.

En 2024, ce sont plus de 1 227 projets qui ont été soutenus à travers ces 4 fonds pour un montant d'aides total de 36,3 M€.

Par ailleurs, la structuration du **réseau alsacien d'ingénierie publique**, fort de ses 20 structures (ADAUHR, ATIP, ADIRA, ADT, ADIL, etc.), est un pilier majeur de cette stratégie d'accompagnement de nos territoires. Rappelons que ce réseau a vocation à appuyer la réflexion, l'élaboration et la réalisation des projets des collectivités et porteurs privés qui œuvrent au développement et à l'attractivité du territoire alsacien. Chaque organisme membre est spécialisé dans un champ de compétences (tourisme, économie, habitat, environnement, urbanisme, archéologie et patrimoine, foncier, etc.) et collabore étroitement au sein du réseau pour apporter une réponse globale et coordonnée aux demandes de conseil et d'appui des porteurs de projets.

La Collectivité européenne d'Alsace affiche ainsi une politique volontariste par son fort engagement financier en faveur de ces structures (15 M€ par an).

Enfin, la Collectivité européenne d'Alsace sécurise les Alsaciens à travers la **contribution au fonctionnement des Services d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin et du Haut-Rhin**, en forte augmentation tous les ans.

3. Une stratégie budgétaire responsable pour financer nos priorités politiques

La Collectivité européenne d'Alsace a fait le choix de retravailler ses fondamentaux financiers pour la mandature, afin de préserver ses capacités à agir face à des enjeux de société prégnants : le vieillissement de la population, la protection de l'enfance en danger, la transition énergétique et écologique ...

Ainsi, les principes de gestion suivants ont été réaffirmés :

- La maîtrise des dépenses de fonctionnement et plus particulièrement la sobriété des charges courantes ;
- L'attention portée à la qualité de la dépense et à l'efficacité des politiques publiques, ainsi que la valorisation budgétaire des économies de gestion réalisées à travers le financement d'actions ou dispositifs à haute valeur ajoutée. Par exemple, depuis 2023, la collectivité a mis en place un bonus énergie à destination des collèges ayant baissé significativement leur consommation énergétique, qui permet de financer des actions pédagogiques particulières ;
- Un programme d'investissement ambitieux pour répondre aux enjeux de cohésion sociale, de rééquilibrage territorial et de construction d'un territoire résilient en réponse aux crises polymorphes ;
- Un autofinancement préservé et un niveau d'endettement maîtrisé, pour préserver nos marges de manœuvre financière et financer nos investissements prévus.

Les prévisions budgétaires pour 2026 s'élèveraient ainsi à 2,2 Mds€ (inscriptions réelles).

Le montant total des budgets annexes est en légère augmentation passant de 50,3 M€ en 2025 à 53,1 M€ en 2025, soit +2,8 M€.

	BP 2025	Projet BP 2026	PREVISIONS 2027	PREVISIONS 2028	PREVISIONS 2029
Cité de l'Enfance	5 696 152,28	6 689 422,18	6 700 000,00	6 800 500,00	6 902 507,50
Foyer de l'Enfance	18 179 480,00	19 138 344,00	19 517 794,00	19 855 394,00	19 958 494,00
Laboratoire	2 737 885,00	3 082 885,00	3 082 885,00	3 082 885,00	3 082 885,00
Parc Erstein	5 797 872,00	5 058 039,00	5 133 909,59	5 210 918,24	5 289 082,01
Parc Véhicules	16 726 519,00	17 991 629,00	18 254 156,00	18 768 844,01	19 481 855,99
Energie électrique	799 500,00	786 500,00	895 500,00	773 400,00	775 100,00
Le Vaisseau	335 000,00	335 000,00	335 000,00	335 000,00	335 000,00
TOTAL	50 272 408,28	53 081 819,18	53 919 244,59	54 826 941,25	55 824 924,50

3.1. Préserver nos finances

3.1.1. Des recettes de fiscalité faiblement dynamiques

Les recettes réelles de fonctionnement de la Collectivité européenne d'Alsace sont principalement composées de ressources fiscales (69,7% des recettes réelles prévisionnelles pour 2026).

Les ressources fiscales proviennent majoritairement de la fraction de TVA et des produits issus des DMTO qui représentent respectivement 28,0% et 13,3% des recettes prévisionnelles de fonctionnement pour 2026. Les ressources des départements sont ainsi pro-cycliques, puisqu'il s'agit de recettes très dépendantes de la conjoncture économique (consommation, inflation et santé du secteur immobilier).

Rappelons que, depuis 2018, un transfert massif de TVA nationale s'est opéré de l'Etat vers les collectivités territoriales :

- En remplacement de la DGF régionale pour les régions ;
- En remplacement de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour les départements et EPCI à fiscalité propre ;
- En compensation de la suppression de la CVAE à partir de 2021 pour les régions et de 2023 pour les départements et les EPCI à fiscalité propre.

Depuis 2023, la TVA nationale est ainsi devenue la première recette fiscale des collectivités territoriales, y compris de la Collectivité européenne d'Alsace, bien que sa dynamique soit gelée depuis la LFI pour 2025.

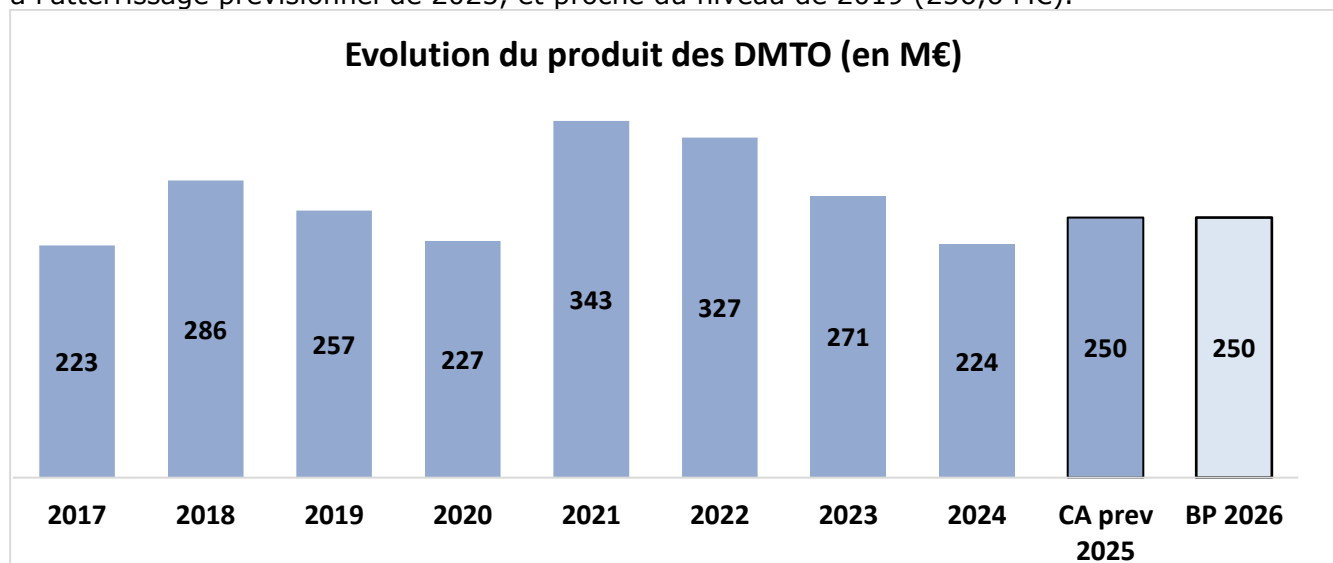
En 2026, l'écèlement annoncé de sa dynamique conduit à projeter une recette identique à celle de 2025 et de 2024, soit 514,8 M€. La Loi de finance initiale (LFI) pour 2025 prévoyait qu'après une année blanche en 2025, le produit de TVA versé aux collectivités les années suivantes serait adossé à la dynamique observée en N-1. A noter, au 1^{er} semestre 2025, la dynamique de TVA est négative de -1%.

	2023	2024 (TVA définitive)	2025 (année blanche)	2026 (année blanche)
Fraction de TVA au titre de la réforme de la TH	370,5	374,6	374,6	374,6
Fraction de TVA au titre de la réforme CVAE	138,6	140,2	140,2	140,2
Total	509,1	514,8	514,8	514,8

La LFI pour 2025 a autorisé les départements à relever le taux plafond des DMTO de 4,5% à 5%, entre 2025 et 2027, sauf pour les primo-accédants. Afin de préserver ses équilibres financiers, la Collectivité européenne d'Alsace a eu recours à cette faculté pour une application sur les actes notariés à partir de mai 2025. Au 1^{er} juin 2025, 82 départements ont également délibéré cette hausse.

Après deux années de fortes baisses (-17,1% et -17,3%), les produits issus des DMTO renoueraient avec une croissance de l'ordre de 11,5% entre 2024 et 2025. Ils seraient soutenus par une hausse des prix et des transactions immobilières et de façon plus marginale par la hausse du taux plafond de 4,5% à 5%.

En 2026, il est donc prévu de projeter le niveau des DMTO à 250 M€, soit à un niveau égal à l'atterrissage prévisionnel de 2025, et proche du niveau de 2019 (256,6 M€).



3.1.2. Les recettes des solidarités et d'exploitation

- *Vers une diminution des versements de la CNSA en 2025*

En 2025, les versements de la CNSA devraient être un peu moins soutenus qu'en 2024, année particulièrement forte (+13,8%).

Les recettes des solidarités représentent 15,6% des recettes prévisionnelles de fonctionnement pour 2026.

Elles sont majoritairement composées des concours APA et PCH attendus en augmentation par rapport au BP 2025, respectivement +0,6 M€ et +3,7 M€, du droit à la compensation RSA et de la dotation au titre du Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion en stabilité.

Les recettes liées à la contractualisation avec l'Etat concernant les stratégies enfance, pauvreté et insertion sont en revanche budgétées en hausse à hauteur de 4,4 M€ en 2026 dans le prolongement de la notification des nouvelles contractualisations avec l'Etat :

- La contractualisation en prévention et en protection de l'enfance a été concrétisée en 2025 et couvre la période 2025-2027. Cette dernière a pour objectif de renforcer les dispositifs de prévention et d'amélioration de la qualité des interventions en protection de l'enfance ;
- L'axe 2 du Pacte des Solidarités « Amplifier la politique d'accès à l'emploi pour tous ». La réforme « France Travail » répond à l'ambition d'atteindre le plein emploi d'ici à 2027 en accroissant le retour à l'emploi de toutes les personnes qui en sont privées et plus particulièrement celles qui en sont le plus éloignées.

- *De nouveaux gisements de recettes*

Depuis 2024, la Collectivité européenne d'Alsace met en œuvre une nouvelle politique tarifaire pour financer sa politique culturelle et scientifique à travers une nouvelle grille tarifaire adaptée aux enjeux d'attractivité touristique de l'Alsace, et de fidélisation du public alsacien.

Le Château du Haut-Koenigsbourg et le Vaisseau accueillent respectivement 600 000 et 200 000 visiteurs annuels. Ce sont les deux établissements culturels les plus importants gérés en régie par la Collectivité européenne d'Alsace. Le Château du Hohlandsbourg est quant à lui géré par la Collectivité européenne d'Alsace depuis le 1^{er} janvier 2023.

Les tarifs du Vaisseau et du Château du Haut-Koenigsbourg ont été mis à jour pour répondre à plusieurs objectifs :

- Renforcer la fidélisation des publics locaux,
- Encourager les visites en famille,
- Confirmer la tarification solidaire,
- Faire de ces établissements une porte d'entrée sur les réseaux partenaires de la collectivité (réseau des châteaux forts, réseau de culture scientifique, technique et industrielle).

C'est une stratégie payante puisque les recettes ont augmenté de +2,6 M€ entre 2022 et le projet de BP 2026.

3.1.3. Des dépenses de fonctionnement courantes maîtrisées pour faire face à la contrainte budgétaire et préparer l'avenir

- *Un plan de maîtrise budgétaire conduit dès l'été 2024 pour un meilleur service aux habitants*

Les dépenses de fonctionnement projetées au projet de BP 2026 sont contenues par rapport aux dépenses de fonctionnement budgétées en 2025. En effet, le montant figurant au budget 2025 est de 1 774,9 M€ et la prévision budgétaire 2026 fait état d'un besoin de 1 777,2 M€ soit +2,3 M€ (+0,1%) par rapport au budget primitif 2025 et aux 2 décisions modificatives.

Cette stabilité budgétaire est le résultat d'un travail de l'exécutif de la Collectivité européenne d'Alsace pour :

- Réorienter la dépense publique vers les besoins essentiels des Alsaciens et Alsaciennes, à savoir les dépenses de solidarités ;
- Faire un effort sur les dépenses de l'administration.

Pour autant, les dépenses de solidarités sont en augmentation sous l'effet des mesures réglementaires, et de l'augmentation des publics bénéficiaires (APA, PCH, RSA, enfance en danger).

- *Les dépenses de solidarités*

Ainsi, la Collectivité européenne d'Alsace poursuit son engagement en faveur des plus fragiles qui se traduit par une hausse des dépenses de solidarités, à hauteur de +19,7 M€ entre budgété 2025 et projet de BP 2026, soit +1,7%.

Les allocations individuelles de solidarité (AIS), en particulier du RSA, sont contracycliques et augmentent quand la croissance économique ralentit.

Pour le RSA, compte tenu du fait de l'indexation de la prestation sur l'inflation en 2025 qui a conduit à une revalorisation de la prestation par l'Etat en avril (+1,8%), d'une part, et d'une légère augmentation du nombre de foyers allocataires, d'autre part, l'hypothèse d'une hausse contenue à hauteur de +1,8% par rapport aux prévisions de dépenses 2025 a été retenue.

Une augmentation du nombre de bénéficiaires de l'APA est également anticipée, sous l'effet du vieillissement de la population, mais également de la prise en compte de la hausse du SMIC, de l'augmentation des tarifs barèmes d'aide à domicile et des prix de journée dans les établissements.

La tendance nationale est à la hausse des dépenses liées à la PCH dans le prolongement d'une forte hausse des bénéficiaires (+5% chaque année depuis 2022), les revalorisations

successives des tarifs applicables par le gouvernement, ainsi qu'une meilleure prise en charge des handicaps psychiques, mentaux et cognitifs.

Par ailleurs, le budget de la protection de l'enfance est impacté à la hausse par les créations de nouvelles places, les mesures nationales et par la forte augmentation des situations de mise à l'abri, qui sont une obligation légale inscrite au titre du Code Action Sociale et des familles.

3.2. Un endettement raisonné qui offre des marges de manœuvre pour financer l'avenir

3.2.1. La capacité d'autofinancement préserve la capacité à agir

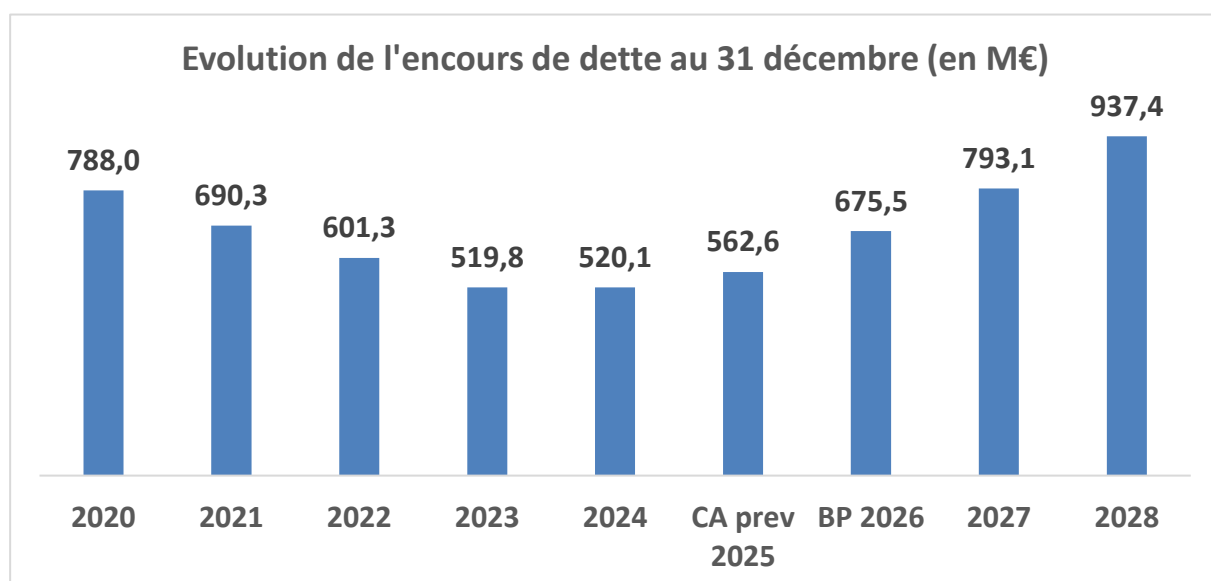
L'évolution des recettes et des dépenses réelles de fonctionnement de la Collectivité européenne d'Alsace conduit à sécuriser un niveau d'épargne à hauteur de 100 M€ au projet de budget 2026. Adossé aux recettes prévisionnelles d'investissement hors emprunt (84,5 M€) et un emprunt d'équilibre prévisionnel d'environ 187 M€, il est possible de financer un plafond de 300 M€ de dépenses d'investissement en 2026.

En M€	CA 2024	BP 2025	Budgété 2025	Projet BP 2026	2027	2028
Recettes réelles de fonctionnement	1 919	1 848	1 852	1 876	1 931	1 939
Dépenses réelles de fonctionnement	1 738	1 740	1 757	1 776	1 809	1 854
Autofinancement brut	181	108	127	100	122	84

3.2.2. Un niveau d'endettement maîtrisé

- *La dette est maîtrisée*

Après le remboursement du capital de l'exercice pour un montant de 72,5 M€ et le recours à l'emprunt de 115 M€, la dette départementale devrait s'établir à 562,6 M€ au 31 décembre 2025, soit un montant en augmentation par rapport à 2025, mais toujours inférieur à celui en vigueur à la création de la Collectivité européenne d'Alsace (788,0 M€).



Au 1^{er} janvier 2025, les caractéristiques de la dette sont les suivantes :

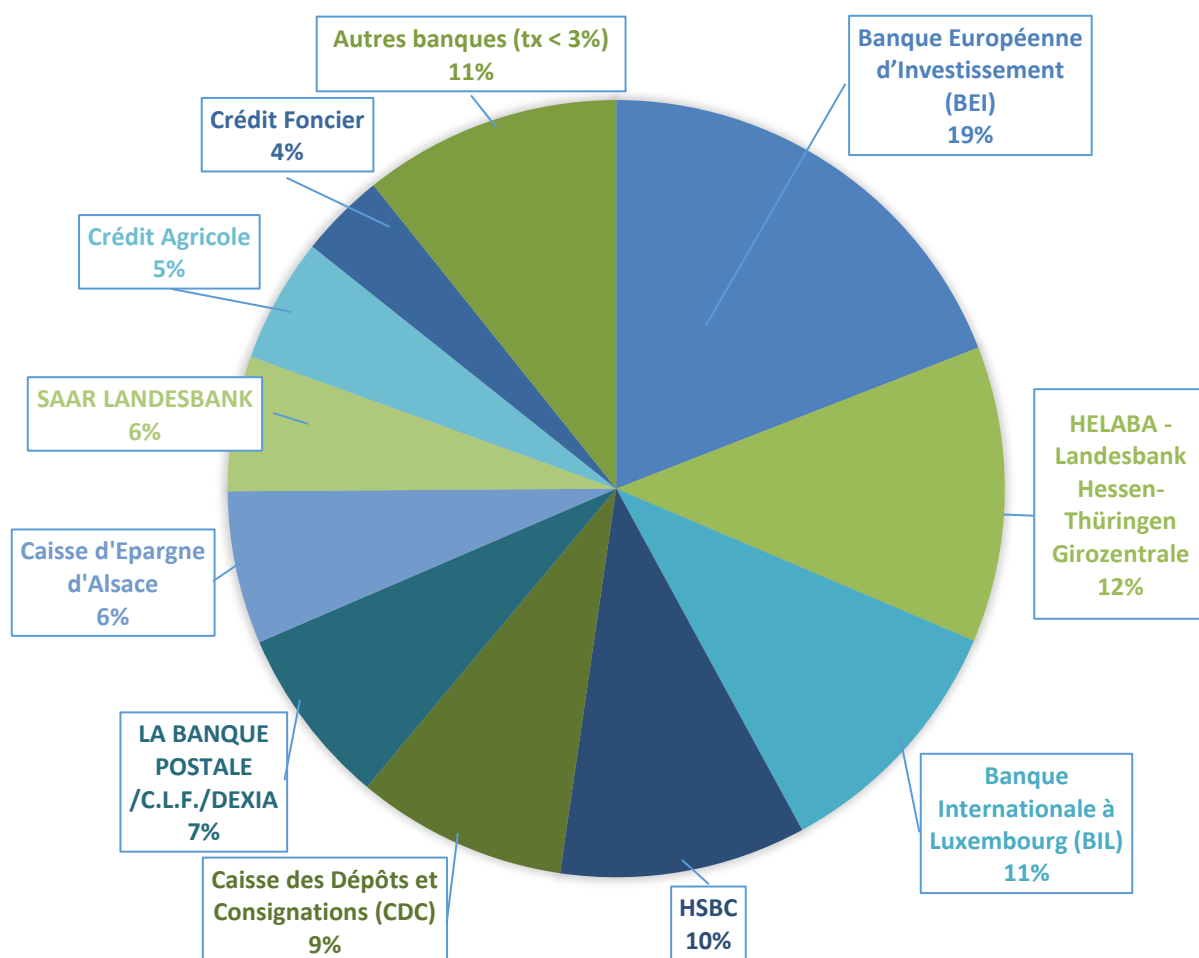
- Le taux moyen de la dette s'élève à 2,4% ce qui constitue un coût de la dette performant ;
- La structure de la dette présente une prépondérance (81%) de taux fixes pour un taux moyen de 1,73% et 19% de taux variable pour un taux moyen 2024 de 3,98% ;
- La durée de vie moyenne est estimée à 5 ans et 2 mois.

A des fins de maîtrise de la dette, la Collectivité européenne d'Alsace mène une stratégie d'emprunt prudente, optimisée et diversifiée.

La stratégie de gestion de la dette s'appuie sur les lignes directrices suivantes : souscription de produits de gestion de dette simple indexés de la zone euro, mise en concurrence des opérations de dette et sanctuarisation d'une proportion élevée de prêts à taux fixe.

La Collectivité européenne d'Alsace dispose également d'un programme de lignes de trésorerie qui sont des concours financiers permettant de mobiliser des fonds de manière souple et rapide qu'elle pourra utiliser en cas de besoin.

A date, la Collectivité européenne d'Alsace dispose également d'un panel étendu de partenaires financiers, dont des partenaires institutionnels tels que la Banque Européenne d'Investissement (19%) et la Caisse des Dépôts et Consignations (9%). Les autres prêteurs les plus importants sont HELABA Landesbank Hessen-Thüringen Girozentrale (12%), la Banque d'Investissement du Luxembourg (11%), HSBC (10%), La Banque Postale et CLF/DEXIA (8 %), le Groupe Caisse d'Epargne (6%), SAAR LB (6%) et le Groupe Crédit Agricole-CACIB (5 %).



- *La capacité de désendettement*

Il est communément admis que le risque financier est fixé à 10 ans de capacité de désendettement pour les Départements.

La capacité de désendettement de la Collectivité européenne d'Alsace a évolué ainsi :

- En 2021 et 2022 : 1,8 années,
- En 2023 : 2,4 années,
- En 2024 : 2,9 années.

A fin 2025, celle-ci serait réévaluée à près de 4,4 ans.

Ratios financiers	2020	2021	2022	2023	2024	CA prev 2025	Projet BP 2026
Encours de dette (en M€)	788,0	690,3	601,3	519,8	520,1	562,6	675,5
Remboursement du capital de la dette (en M€)	95,6	97,6	89,1	81,5	74,4	72,5	76,5
Emprunt d'équilibre (en M€)	144,0	0	0	0	74,7	115,0	187,0
Capacité de désendettement (en années)	5,9	1,8	1,8	2,4	2,9	4,4	6,7

3.2.3. La trajectoire de la programmation pluriannuelle d'investissements (PPI)

Le PPI de la Collectivité européenne d'Alsace traduit l'ambition de la collectivité d'être le 1^{er} aménageur du territoire avec :

- Les grands projets de construction et de réhabilitation des collèges avec un programme de 630 M€ pour répondre aux objectifs de collèges répondant à des normes environnementales et énergétiques élevées, mais aussi créer les conditions éducatives optimales pour les collégiens et la communauté éducative ;
- Les projets routiers et notamment la mise en place de l'écotaxe, ainsi que la construction d'itinéraires cyclables pour favoriser les mobilités douces et protéger l'environnement ;
- La maintenance lourde de nos routes, de nos collèges et de nos bâtiments d'accueil du public. Cela permet de disposer d'équipements routiers de qualité, de routes sécurisées, de collèges qui accueillent nos enfants dans des conditions d'études optimales et de bâtiments d'accueil des publics fragiles en bon état de fonctionnement ;
- Le soutien à nos partenaires et aux publics à travers la contractualisation avec les communes et les EPCI (2023-2025), la déclinaison de la politique habitat pour être en capacité d'offrir des logements à tous les publics (personnes âgées, personnes en perte d'autonomie et familles en difficultés sociales), les subventions aux projets de réhabilitation des EHPAD, les fonds patrimoniaux pour la préservation de la maison alsacienne ou encore la lutte contre le désert médical et le soutien à la recherche.

Ainsi la Collectivité européenne d'Alsace fait le choix de financer des investissements d'avenir avec une priorité donnée aux opérations en faveur de la sobriété énergétique, de la production de chaleur à partir d'énergies renouvelables et dans des infrastructures résilientes qui répondent à de hautes normes environnementales pour répondre aux enjeux climatiques, énergétiques, sociaux, éducatifs et de mobilité.

Concernant le détail des engagements pluriannuels en investissement ils se déclinent ainsi :

En M€	TOTAL 2021-2024	TOTAL 2025-2028	Dont projet BP 2026
Total général	1 202,2	1 250,2	298,5
Maintenance	393,9	291,8	68,5
Routes	277,3	213,4	49,0
Collèges	95,7	60,0	15,0
Immobilier	21,0	18,4	4,5
Grands projets	440,5	522,1	122,8
Routes	185,4	202,9	42,0
Taxe poids lourds	1,9	23,5	13,5
Collèges	181,0	179,3	44,0
Immobilier	58,1	97,4	19,7
Barrages	14,2	19,0	3,6
Contractualisation (yc FST)	160,7	141,3	34,1
Habitat	63,6	103,3	22,2
Subventions EHPAD/établissements PH	23,6	20,9	5,2
Autres	139,9	160,8	45,6

4. Les leviers pour l'avenir, l'engagement citoyen et la réforme territoriale

Le contexte national actuel souligne à l'évidence la crise budgétaire et sociétale majeure que traverse la France. Notre sérieux budgétaire a permis de tenir le choc jusqu'à présent, mais avec les enjeux du vieillissement, de la protection de l'enfance, des transitions, nous ne tiendrons plus sans retour à un pouvoir d'autonomie fiscale.

En effet, dans ce cadre contraint, les départements ne disposent plus de la pleine maîtrise de leurs moyens financiers suite aux réformes fiscales successives et aux impératifs normatifs de plus en plus coûteux (transition écologique, politiques sociales et masse salariale), ce qui limite leur capacité d'action et risque de fragiliser encore davantage la cohésion sociale.

Pourtant, l'échelon départemental demeure le seul véritable rempart à la crise, en ce qu'il est le garant de la solidarité de proximité et de la protection des plus fragiles. Son rôle pivot dans la mise en œuvre des politiques sociales et de la protection de l'enfance en fait plus que jamais un acteur incontournable de l'équité territoriale et un rempart pour ses partenaires du bloc local.

Aujourd'hui la Collectivité européenne d'Alsace entend s'affirmer encore davantage, à travers :

- L'engagement de ses associations pour amplifier encore davantage nos actions de terrain ;
- Et une réforme institutionnelle pour une région Alsace.

4.1. L'engagement civique, cœur de l'action de la Collectivité européenne d'Alsace

L'Alsace est une terre d'engagement, portée par un tissu associatif dense et ancien, et forte d'un droit local spécifique.

L'Alsace compte ainsi 33 500 associations, 455 000 bénévoles, ce qui représente près d'un Alsacien sur quatre. Au-delà de leur impact social et humain, les associations alsaciennes constituent un acteur économique majeur puisqu'elles représentent 6,8% des établissements employeurs de la région et 55 000 salariés, répartis dans 4 360 associations employeuses.

La dynamique associative est réelle avec 950 nouvelles associations créées chaque année.

Le Président de la Collectivité européenne d'Alsace a souhaité aller à la rencontre de tous ces engagés, à travers l'organisation du Tour d'Alsace 2025. Rappelons qu'en 2024, la Collectivité européenne d'Alsace a consacré 67 M€ en aides à 2 860 associations.

Ce Tour d'Alsace a permis de comprendre sur le terrain les besoins des citoyens engagés et d'identifier six enjeux principaux :

- Renforcer la culture de l'engagement, en promouvant ses valeurs, en soutenant le développement du bénévolat et en le reconnaissant dans les parcours de vie ;
- Reconnaître le rôle des associations, en valorisant l'impact social et économique du bénévolat comme piliers de la cohésion sociale et territoriale ;
- Accompagner le modèle économique associatif, face à la raréfaction des aides publiques, en diversifiant les ressources (mécénat, partenariats d'entreprises) ;
- Renouveler l'engagement, en faisant une place centrale à la jeunesse et en répondant aux nouveaux modes d'engagement (implications ponctuelles et ciblées, prise de responsabilités) et en renforçant les liens intergénérationnels ;

- Simplifier et coopérer localement, en facilitant l'accès à l'information et aux contacts de proximité, en favorisant des espaces de rencontre et de formations communes, en mutualisant les ressources et en accompagnant des projets communs sur les territoires ;
- Professionnaliser les engagés, en accompagnant les associations en demande en complémentarité avec l'action bénévole.

Pour répondre à ces grands enjeux, la Collectivité européenne d'Alsace propose un plan d'actions concret en trois priorités :

Priorité 1. Valoriser et reconnaître l'engagement

- Action 1 : la Carte Engagement Alsace
Comme une carte de fidélité pour reconnaître et valoriser les heures de bénévolat de nos engagés alsaciens
- Action 2 : une journée annuelle de l'Engagement
Rendez-vous festif annuel pour mettre en lumière et encourager l'engagement citoyen en Alsace

Priorité 2. Encourager l'engagement des jeunes

- Action 3 : un Certificat Engagement dans les collèges
Action à mener avec le Rectorat pour valoriser l'engagement des élèves délégués, jeunes sapeurs-pompiers... dans le Livret Scolaire Unique
- Action 4 : des stages de collégiens en milieu associatif
Action pour aider les collégiens à découvrir le milieu associatif et l'engagement, tout en développant des compétences transversales
- Action 5 : une Communauté des jeunes ambassadeurs de l'Engagement
Animée par un binôme de volontaires en service civique à la Collectivité européenne d'Alsace, pour un réseau dynamique de jeunes ambassadeurs alsaciens

Priorité 3 : Soutenir le développement associatif

- Action 6 : la mise à disposition de salles au bénéfice des associations
Pour répondre dans les territoires, en proximité, à un besoin fortement exprimé par les associations
- Action 7 : un réseau alsacien des citoyens engagés
En centralisant les missions en recherche de bénévoles sur la plateforme JEVEUXAIDER.GOUV.FR, tout en constituant une réserve citoyenne locale
- Action 8 : une offre de formation pour les associations
Pour répondre aux besoins d'accompagnement des bénévoles, par des compétences et expertises développées à la Collectivité européenne d'Alsace
- Action 9 : le mécénat de compétences par la Collectivité
Pour mettre l'expertise d'agents volontaires de la Collectivité européenne d'Alsace à disposition de missions définies par les associations retenues
- Action 10 : la création d'un Collectif Alsace
A la croisée du public, du privé et de l'associatif, pour structurer un partenariat permettant de soutenir l'engagement local, mutualiser les ressources, et faciliter l'accès au mécénat pour les associations œuvrant pour l'intérêt général

4.2. Le Projet pour l'Alsace : une simplification institutionnelle, sobriété financière et proximité renforcée

Dans un contexte budgétaire durablement contraint et marqué par l'exigence de sobriété dans l'utilisation des deniers publics, une réforme de l'organisation institutionnelle constitue plus que jamais un levier majeur pour trouver de nouvelles sources d'économie et accroître les marges de manœuvre.

Le Projet Alsace, visant à la création d'une collectivité unique exerçant les compétences actuelles de la Collectivité européenne d'Alsace et de la Région sur le périmètre alsacien, répond à cet objectif en associant une légitimité démocratique forte, une simplification institutionnelle attendue et des perspectives de sobriété financière substantielles.

Ce projet se traduirait par une simplification institutionnelle majeure : la réduction d'une strate du mille-feuille administratif, la clarification des responsabilités et la lisibilité renforcée de l'action publique permettraient d'accroître la proximité décisionnelle et d'améliorer l'efficacité du service rendu.

Il s'accompagnerait en outre d'un objectif de sobriété financière estimé par des économistes à environ 80 M€ d'économies annuelles. Ces marges proviendraient notamment de la suppression de doublons dans l'administration générale, de la mise en cohérence des politiques de communication et de promotion touristique et culturelle, ainsi que de la simplification des financements croisés et du renforcement des synergies de gestion.

Ces ressources libérées pourraient être réorientées vers les priorités du mandat : protection de l'enfance, accompagnement du grand âge, rénovation des collèges, transition écologique et soutien aux territoires.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- De bien vouloir prendre acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2026.